



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le mardi 20 mars, à dix-sept heures et quinze minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 13 mars 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (25): Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Madame Annette PRESSE, Madame Dolorès BELAIR, Madame Victoire JASMIN, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAÏDE, Madame Florence DUPORT, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (01): Madame Michelle MAKAI-A-ZENON.

Etaient représentés (03): Madame Marie-Christine NANNETTE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Jean DARTRON.

Etaient absents (04): Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Marie-Chantal SAINT-SAUVEUR, Monsieur Favrot DAVRAIN, Madame Sabrina GARES.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Patrice RESDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°02-02-2018
Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a pour but de mettre en exergue la situation financière et les priorités de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312, L3312-1, L4311-1 et D2312-3,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, version consolidée,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires,

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au Débat d'Orientations Budgétaires de Monsieur Philipson FRANCFORT,

Et après en avoir débattu,

PREND ACTE :

Article 1^{er} : De la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport présenté par Monsieur Philipson FRANCFORT le maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2018 ;

Article 2 : Que le rapport sur les orientations budgétaires sera annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 21 mars 2018,

Le Maire,


Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 26 mars 2018.....

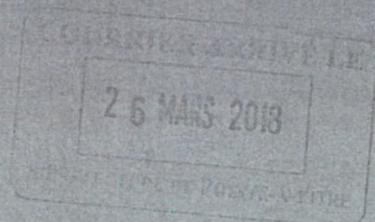
Formalités de publicité

Effectuées le 26/03/2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

2018

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018



MORNE-A-L'EAU
01/01/2018



SOMMAIRE	1
PREAMBULE	2
I. LE CONTEXTE NATIONAL	2
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE.....	2
B. LA LOI DE FINANCE 2018.....	10
II. LE CONTEXTE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	11
III. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE MORNE-A-L'EAU	11
A. METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES.....	11
B. COMPARAISON SCENARII.....	17
a) Les grandes masses financières des scénarii 1 et 2.....	17-18
b) Les chiffres et les évolutions.....	19
La section de fonctionnement.....	19
La section d'investissement.....	29
IV LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2017	40
V. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE	45
VI. LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COLLECTIVITE EN 2018	48

PREAMBULE

Depuis la loi n°92-125 « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire a obligation d'organiser dans les conditions prévues dans le règlement intérieur du conseil municipal, un débat « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune », dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (art. L.2312-1, CGCT). La tenue de ce débat, communément dénommé le débat d'orientations budgétaires (DOB), ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire ayant un rôle informatif, et non décisionnel, à l'adresse des conseillers municipaux.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer l'information des conseillers municipaux.

Ainsi, dorénavant le DOB ou ROP doit intégrer pour les communes de plus de 10 000 habitants une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il a pour finalité de permettre aux élus de discuter et de réfléchir sur les priorités pour le territoire et ainsi des orientations du budget primitif tout en ayant une connaissance du contexte économique national, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de finances 2018, de la situation financière et de la capacité de financement de la ville de Morne-à-l'Eau.

I- LE CONTEXTE NATIONAL

A- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

a) Généralités

Selon les comptes de la Nation publiés par l'Insee en mai 2017, la croissance de l'économie française confirme en 2016 la tendance observée en 2015 : le produit intérieur brut (PIB) progresse de + 1,2 % en euros constants, après + 1,1 % en 2015 et + 0,9 % en 2014. La consommation des ménages accélère (+ 2,3 % après + 1,4 %), de même que l'investissement, notamment l'investissement des ménages. À l'inverse, la contribution des échanges extérieurs reste négative, et se dégrade.

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : + 1,4 % contre + 1,1 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié diminue pour la 7^{ème} année consécutive : il représente 3,4 % du PIB en 2016, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015. Cette évolution est

en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement (+ 3,0 Md€, après un besoin de financement de 0,1 Md€ en 2015), en raison principalement de la baisse de leurs dépenses. Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit également, pour la 6^e année consécutive, et s'établit à 2,9 Md€ en 2016. Celui des administrations publiques centrales augmente pour la 3^e année, pour atteindre 76,0 Md€.

Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) diminuent de 0,8 % en 2016, après - 0,9 % en 2015. Il est classique que, dans les premières années de mandature, les investissements

croissent peu, voire diminuent ; cependant, les baisses enregistrées en 2014 et 2015 sont plus prononcées que celles observées lors des précédents cycles électoraux, et il faut remonter à la période 1995-1997 pour observer trois années consécutives de baisse de l'investissement local. Parmi les autres dépenses des APUL, on peut mentionner le nouveau ralentissement des rémunérations, qui progressent seulement de 0,8 %, après + 1,7 % en 2015.

Cette année deux textes sont importants :

- La loi de programmation des finances publiques (2018-2022) qui donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales). Elle fixe et décline :
 - des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver ;
 - des objectifs par type d'administrations.

En effet, la loi de programmation des finances publiques est nourrie par la volonté du gouvernement de ramener le déficit des administrations publiques en 2022 à 0,25% du PIB et ce, grâce à l'excédent de financement des collectivités territoriales attendu à hauteur de 19,5 Md€ qui compenserait le solde de financement négatif de l'Etat. Le solde de financement est entendu ici par la différence entre les recettes totales hors emprunt et les dépenses totales hors emprunt.

Pour y arriver, il faudra contraindre les administrations publiques locales en contrôlant l'évolution des dépenses et notamment celles de fonctionnement (1,2% par an via une contractualisation).

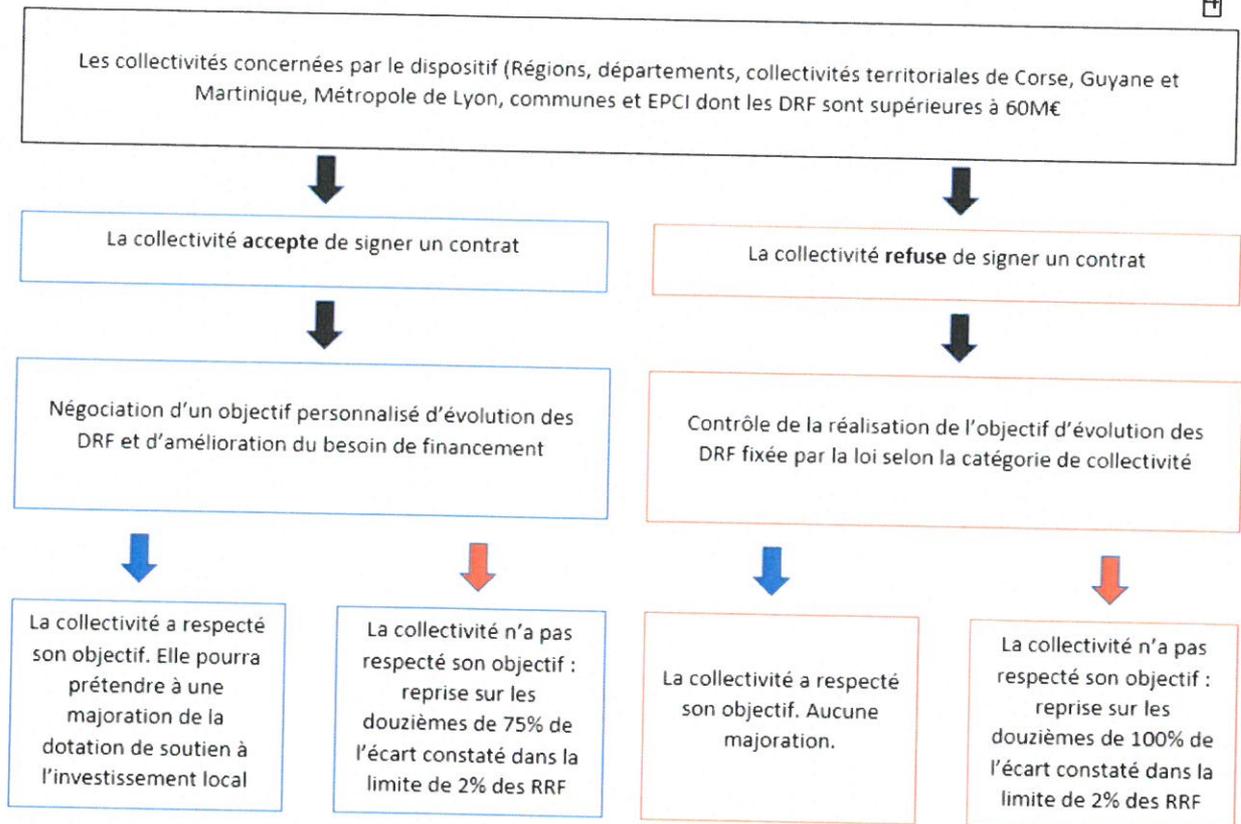
La loi de programmation n'anticipe pas une baisse des dépenses d'investissement mais une stabilité de celles-ci puisqu'elle analyse les évolutions hors dette. La résultante de tout ce qui est programmé, est néanmoins la chute des demandes d'emprunts des collectivités territoriales à partir de 2018.

La contractualisation de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de dette est conclue pour trois ans au plus tard à la fin du premier semestre 2018, et est de droit pour :

- les régions, les collectivités territoriales de Corse, Martinique et Guyane ;
- les départements, la métropole de Lyon
- les communes et les EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016 pour le budget principal sont supérieures à 60M€ ;

Elle reste une option pour les autres.

Un mécanisme de bonus-malus est prévu dans le cadre de ces contrats.



Enfin, elle prévoit un ratio de capacité de désendettement limité à :

- 12 ans pour le bloc communal ;
- 10 ans pour les départements et la métropole de Lyon ;
- 9 ans pour les régions, les collectivités de Corse, Guyane, Martinique.

- La loi de finances qui constitue un cadre annuel et qui détermine les crédits en recettes et dépenses et dont les principales mesures seront détaillées en «**IB**».

Le premier projet de loi du gouvernement déposé à l'assemblée nationale le 27 septembre 2017, prend appui sur une prévision de croissance de 1,7% pour 2018. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) a jugé ces prévisions de « prudentes et raisonnables », puisque la croissance de l'économie française s'est renforcée au cours de la première partie de l'année. Cela tient à l'amélioration de l'environnement international, notamment européen, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi.

Le gouvernement évalue le déficit public en 2017 à 2,9% du PIB, et estime qu'il devrait atteindre 2,6% en 2018. Enfin, il s'engage à stabiliser l'endettement global de la France à 96% du PIB.

Les ressources humaines

Après deux années de hausse des effectifs de la fonction publique, le solde global des créations et suppressions d'emploi devrait être négatif. 1 600 équivalents temps plein (ETP) devraient être supprimés dont 324 pour l'État et 1 276 pour ses opérateurs.

La police, la gendarmerie et la sécurité civile bénéficieront de 1870 ETP supplémentaires, la justice 1000 et les armées 518. En revanche, dans les ministères économiques et financiers 1 648 ETP sont supprimés et 828 dans le ministère de la transition écologique et solidaire.

b) Les finances locales

• Le bilan 2016

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales atteignent 168,5 Md€ en 2016. Le bloc communal en supporte plus de la moitié (54 %), les départements plus d'un tiers et les régions 11 %. Les frais de personnel représentent la part principale des dépenses de fonctionnement des communes et des groupements à fiscalité propre (respectivement 55 % et 35 %). Quant aux départements et aux régions, ce sont les dépenses d'intervention qui en constituent la majorité (respectivement 68 % et 66 %).

Les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales diminuent de 0,2% en 2016, dans la continuité des ralentissements observés les années précédentes. Hormis les frais de personnel qui augmentent légèrement, cette diminution concerne toutes les composantes des dépenses de fonctionnement (achats et charges externes, charges financières, dépenses d'intervention). Néanmoins, celle qui est la plus significative est celle relative aux dépenses d'intervention (notamment les subventions).

En 2016, malgré la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet et l'effet des premières mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), les frais de personnel n'augmentent que de 0,9 %, pour atteindre 60,7 Md€. Les rémunérations brutes des agents représentent les deux tiers de ce montant. Elles progressent de 0,6 % en 2016 ; cette croissance est plus marquée pour les rémunérations des titulaires (+ 0,8 %) tandis que les rémunérations des contractuels diminuent. Les rémunérations des emplois aidés ne progressent que de 1,3 %, après les fortes hausses de 2014 et 2015 liées à des nombreux recrutements. Les cotisations sociales et impôts sur rémunérations augmentent un peu plus fortement que les rémunérations, en raison de la hausse de 0,1 point du taux des cotisations patronales dues à la CNRACL.

Les recettes de fonctionnement progressent en 2016 de +0,5%. La faiblesse de cette progression provient tout d'abord de la baisse des concours financiers de l'Etat ensuite par le ralentissement des recettes fiscales. Il est constaté en particulier sur la taxe d'habitation. La légère hausse des taxes fiscales est liée à un effet taux.

Les transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales se montent à 100,55 Md€ en 2017, en progression de 0,5 % par rapport à 2015. Ils se composent de trois ensembles : les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (49,65 Md€) ; les contreparties de dégrèvements d'impôts locaux, les subventions spécifiques versées par les ministères et celles pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) pour 14,55 Md€ ; la fiscalité transférée (36,35 Md€).

La légère progression des transferts financiers s'explique par la hausse de la fiscalité transférée et des subventions spécifiques versées par les ministères ainsi que par la mise en place de deux fonds : le fonds exceptionnel de soutien en matière de développement économique et le fonds exceptionnel des départements.

Ces transferts supplémentaires sont en partie compensés par la baisse de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État et par la baisse du FCTVA. Au sein de ces concours financiers, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 2,4 Md€ en 2017. Cette diminution provient de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP), d'un montant de 2,635 Md€, dont l'effet est cependant atténué par différents abondements, notamment en faveur de la péréquation et de l'intercommunalité. Dans ce contexte de diminution de la DGF (-7,1 % en 2017), l'effort particulier en faveur de la péréquation est accru.

En 2017, les attributions de péréquation et de compensations fiscales devraient croître avec la majoration des compensations d'exonérations de la taxe d'habitation de 541 M€ en lien avec les exonérations accordées en 2016.

Alors que **l'épargne brute des collectivités locales** était en baisse entre 2011 et 2014, elle a augmenté de +1,7 % en 2015, puis croît plus nettement en 2016 (+4,5 %).

Malgré la progression globale de l'épargne brute et plusieurs mesures de soutien à l'investissement (dotation de soutien à l'investissement local - DSIL ; élargissement des dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA - FCTVA), **les dépenses d'investissement** diminuent pour la troisième année consécutive, quoique de façon moins marquée que les deux années précédentes : -3,0 %, après -8,4 % en 2015 et -7,7 % en 2014.

De même **les recettes d'investissement** diminuent en 2016 (-9%). Cette baisse reflète en partie le contrecoup de la mise en œuvre en 2015 du dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA par la Caisse des dépôts et consignations, les sommes avancées en 2015 ayant vocation à être remboursées en 2016, 2017 voire 2018.

Mais la baisse de l'ensemble des recettes d'investissement observée en 2016 provient aussi de la diminution des montants versés au titre du FCTVA (hors préfinancement à taux zéro), et de la diminution des autres dotations et subventions d'équipement.

En 2016, comme en 2015, les ressources propres des collectivités (épargne brute et recettes d'investissement hors emprunts) sont supérieures à leurs dépenses d'investissement : le taux de couverture des investissements est de 103,8 % en 2016. Autrement dit, les collectivités locales dégagent une capacité de financement.

Cette situation aboutit à la fois à une hausse du fonds de roulement des collectivités locales et à un accroissement limité de leur dette. L'encours de dette atteint ainsi 148,5 Md€ en 2016, en hausse de +1,8 %, après +2,8 % en 2015.

D'un niveau de collectivité à une autre, les **capacités moyennes de désendettement** sont désormais assez homogènes, autour de cinq années nécessaires pour se désendetter.

- **La fiscalité locale**

Le produit total des taxes « ménages » (taxes foncières et taxe d'habitation) a augmenté de 3,0 % en 2016, contre 4,5 % en 2015. Le fort dynamisme des produits de la taxe foncière sur les

propriétés bâties (+ 5,0 %, après 3,8 % en 2015) masque la stabilisation des produits de la taxe d'habitation (+ 0,4 %, après 5,6 % en 2015).

Au sein du secteur communal, en 2015, la progression des produits des taxes « ménages » était due à la fois à une augmentation des ressources de la taxe d'habitation et de celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties, alors qu'en 2016, la progression de 3,0 % est principalement due au rendement dynamique de cette dernière taxe (+ 3,5 %) et de manière marginale à l'augmentation des produits de la taxe d'habitation (+ 0,4 %).

Comme il a été ci-dessus mentionné, en 2016, l'accroissement du produit des taxes « ménages » est principalement dû à une augmentation des taux votés par les collectivités.

Dans le secteur communal hors Métropole du Grand Paris (MGP), le produit de la taxe d'habitation (hors majoration des résidences secondaires) progresse de 0,2 % en 2016 ; cette progression résulte d'un effet base négatif (- 0,6 %), reflétant le recul des bases nettes d'imposition, et d'un effet taux de + 0,8 %. Dans le détail, une différence de situation entre les communes et les EPCI apparaît. Si les deux ont connu une baisse de leurs bases nettes d'imposition de la taxe d'habitation, les EPCI ont voté des hausses de taux sensiblement plus importantes (effet taux de + 1,6 % contre + 0,4 % pour les communes) afin de compenser la diminution de l'effet base (- 0,5 % pour les communes et - 0,6 % pour les EPCI). La taxe sur le foncier bâti a augmenté de 3,5 % en 2016 dans le secteur communal; cette progression résulte d'un effet base de + 1,7 %, soutenu par des bases nettes en hausse, et d'un effet taux de + 1,8 % dû principalement à l'instauration pour la première fois de cette taxe au niveau des EPCI à FPU dans 1 247 communes qui n'avaient auparavant pas de taux intercommunaux sur leurs territoires. Ainsi, pour les EPCI (hors MGP), l'augmentation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 15,3 % entre 2015 et 2016, a largement concouru à la progression de 3,0 % de leurs produits de fiscalité ménage.

Une partie de la progression des valeurs locatives est forfaitaire et provient de la revalorisation annuelle appliquée aux valeurs locatives, décidée en loi de finances. Le taux de revalorisation s'est élevé à 1 % en 2016 (+ 0,4 % en 2017). Malgré cette revalorisation, les bases nettes d'imposition de la taxe d'habitation ont diminué. Cette situation est notamment liée à l'accroissement (+ 37,9 %) des exonérations consenties par le législateur. Avant exonérations, les bases de taxe d'habitation progressent de 2,6 % (après + 2,1 % en 2015).

Les bases nettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont crû de 1,8 % entre 2015 et 2016 pour atteindre 86,9 Md€ pour le bloc communal. Les bases sont composées des bases nettes des locaux d'habitation, pour plus des deux tiers (59,8 Md€), et celles des autres locaux et établissements professionnels, pour moins d'un tiers (28,1 Md€). La croissance de cette dernière catégorie (+ 3,5 %) explique environ deux tiers de la progression des bases nettes entre 2015 et 2016. En 2017, ces bases de taxe foncière, comme celles de taxe d'habitation, devraient augmenter de 1,5 %.

Dans le secteur communal, les taux d'imposition votés pour les trois taxes « ménages » ont augmenté, la progression s'établissant toutefois à un niveau inférieur à celui de 2015. Les progressions de la taxe d'habitation et de la taxe sur les propriétés non bâties restent également en dessous des moyennes des évolutions des taux votés deux ans après les élections communales de 1995, 2001 et 2008. En effet, les taux d'imposition de ces deux taxes progressent de + 0,18 point et + 0,11 point en 2016, contre respectivement + 0,22 point et + 0,49 point pour les moyennes observées dans le passé. En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, la progression en 2016 (+ 0,33 point) est comparable à celle observée en moyenne sur les cycles précédents (+ 0,31 point).

- **Une approche du bilan 2017**

Pour les communes, l'analyse des budgets primitifs fournis par la DGFIP, montre que les dépenses de fonctionnement pourraient diminuer à nouveau de façon modérée en 2017. Cette modération concernerait essentiellement les dépenses d'intervention ; à l'inverse, les frais de personnel pourraient progresser en 2017.

Les budgets primitifs votés pour 2017 prévoient, en effet, une accélération des dépenses de personnel de toutes les catégories de collectivités, liée en partie à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (effet en année pleine de la hausse de juillet 2016 et nouvelle hausse de + 0,6 % au 1er février 2017) ; à l'effet des mesures du « Parcours Professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui entraîne notamment une revalorisation des grilles salariales ; et au taux de la contribution à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), part employeurs qui est passée au 1^{er} janvier 2017 à 30,65% (+0,05 points).

En 2017, les recettes de fonctionnement du bloc communal pourraient retrouver une croissance positive. Elles sont certes marquées par la baisse des dotations de l'État au titre de la contribution au redressement des finances publiques ; cependant, cet impact est moins fort que lors des deux années précédentes, car l'effort demandé est divisé par deux. Les attributions de péréquation et de compensations fiscales devraient croître suite à l'augmentation des compensations d'exonérations de la taxe d'habitation de 541 M€, en lien avec les exonérations pour personnes modestes qui avaient été supprimées en 2015 et réintroduites en 2016.

Au sein du bloc communal, la répartition de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) s'est effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Au total, l'effort demandé s'élève à 1 035 M€, dont 70 % pour les communes (soit 725 M€) et 30 % pour les groupements à fiscalité propre (soit 310,5 M€). La DGF des communes atteint ainsi 11,7 Md€ et celle des groupements à fiscalité propre 6,6 Md€. Dans ce contexte, les dotations de péréquation communale sont renforcées. Par ailleurs, s'agissant de la péréquation horizontale, le FPIC est maintenu à 1,0 Md€ et le FSRIF est augmenté de 20 M€.

Les impôts locaux perçus par le bloc communal pourraient être à nouveau peu dynamiques en 2017, en raison notamment de la revalorisation plus limitée des valeurs locatives (0,4 % de revalorisation des valeurs locatives cadastrales). Parmi les taxes ménages, la taxe d'habitation devrait cependant gagner en dynamisme, après la faible progression de 2016.

L'évolution de la pression fiscale du bloc communal devrait rester relativement atone.

L'épargne brute des collectivités locales devrait ainsi enregistrer une nouvelle progression en 2017 d'environ +2,2%. Elle permettrait de financer 85% de l'investissement. Après trois années de recul des dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, 2017 devrait être l'année de reprise. Plusieurs facteurs à la hausse se conjugueraient : le contexte institutionnel qui avait été incertain et peu porteur se stabilise avec des compétences clarifiées, l'achèvement de la carte intercommunale et la deuxième année d'existence des nouvelles régions.

De plus, elle coïnciderait avec la reprise traditionnelle enregistrée sur le cycle communal d'investissement (les effets habituels du cycle électoral).

Ces dépenses seraient financées certes par l'épargne brute mais aussi par les subventions et participations reçues. Ces dernières d'un montant de 10,2 milliards d'euros, enregistreraient une baisse de 2,9% s'expliquant par le recul à hauteur de 3,9% des dotations et participations de l'Etat. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'élèverait à 5,0 milliards d'euros, soit

une baisse de 5% liée à l'évolution des dépenses d'équipement des collectivités locales ces trois dernières années.

Les investissements étant au global autofinancés, les besoins de financement externes sont limités. En conséquence, les emprunts diminueraient à nouveau de 2,5% (après -10,5%).

c) Conclusion

La Cour des comptes et l'observatoire national des finances locales (OFL) ont publié un rapport sur les finances publiques. L'examen de ces documents nous amène à retenir les grandes lignes suivantes :

- 1- Les dépenses publiques en 2017 devraient s'établir à 54,6% du PIB c'est-à-dire en légère diminution par rapport aux années précédentes (2016 : 55,1% ; 2015 : 55,8%). Les dépenses de l'Etat et celles de la sécurité sociale continuent d'augmenter alors que celles des collectivités territoriales sont stables.
- 2- La situation financière des collectivités territoriales semble s'améliorer. En effet, pour la première fois depuis douze ans, elles ont dégagé une capacité de financement avec un recul de leurs dépenses de 1,7% et une progression de leurs recettes de 0,9%. Néanmoins, il est à noter que cela résulte sans doute de l'effet du cycle électoral communal sur l'investissement local car les dépenses des collectivités territoriales repartiraient à la hausse en 2016 et en 2017.
- 3- Les recettes publiques devraient représenter en 2017 53,2% du PIB.
- 4- Depuis 2015, les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des finances publiques. Le Président de la République a annoncé le 2 juin 2016 une réduction de la moitié de l'effort demandé aux collectivités, soit environ un milliards d'euros. Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ont diminué de 3,5 milliards d'euros en 2015, 3,3 milliards d'euros en 2016 et de 2,8 milliards d'euros en 2017. La baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève donc à 9,6 milliards d'euros sur la période 2015-2017 contrairement à ce qui était initialement prévu soit 10,7 milliards d'euros.
- 5- La diminution de ces concours représente 1,3% des recettes totales et 1,4% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2015.
- 6- Face à l'accumulation des déficits, la dette publique a continuellement augmenté depuis 1981 et a atteint 95,3% du PIB en 2014. Cependant, depuis, sa progression est réduite et devrait se stabiliser à 96% en 2017.

B- LA LOI DE FINANCE 2018

Les principales mesures nouvelles pour les collectivités :

➤ Réforme de la taxe d'habitation

Le gouvernement prévoit une réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale, mise en œuvre de manière progressive. Des dégrèvements successifs de 30% puis de 65% seront mis en place, respectivement en 2018 et 2019. Ces dégrèvements seront accordés en fonction des revenus et des charges de famille. Quatre foyers sur cinq devraient être exonérés de la taxe d'habitation d'ici à 2020.

Les conditions de revenu sont pour :

- un contribuable seul (une part) ayant un revenu fiscal de référence < 27 000€ ;
- majoré de 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes ;
- soit pour un couple sans enfant, un revenu fiscal < 43 000€.

Majoré de 6000€ à partir de la troisième demi-part.

Cette méthode du dégrèvement devrait permettre à l'Etat de compenser la perte de recettes fiscales des collectivités. Ainsi, il ne devrait y avoir aucun impact sur le produit perçu par les collectivités (versement par l'Etat à l'euro près).

Ce dégrèvement est calculé sur la base des taux appliqués en 2017 et s'ajoute aux exonérations et aux dégrèvements déjà existants.

Les collectivités territoriales gardent leur pouvoir de taux dont l'impact sera pris en charge par le contribuable dégrèvé jusqu'en 2020. A partir de 2020, il est prévu la disparition de la taxe d'habitation et une refonte globale de la fiscalité. Dans le cas contraire, il est prévu la mise en place d'un mécanisme de ticket modérateur c'est-à-dire que le coût supplémentaire du dégrèvement lié à l'augmentation des taux sera retranché du produit fiscal perçu.

➤ Les autres mesures :

- Poursuite du soutien à l'investissement local : le fonds de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements (FSIL), créée en 2016 et reconduite en 2017, est pérennisée ;
- Des bases fiscales revalorisées selon l'inflation française constatée ;
- Contrats aidés : 200 000 emplois contre 310 000 en 2017 ;
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmente en 2018. La réforme de la DGF est enterrée, la DACOM augmente de 6,86% ;
- Le FPIC est figé à son niveau de 2016. Le fonds n'a donc plus de dynamique et est défavorable pour l'Outre-mer, victime d'un traitement différencié de l'hexagone ;
- Evolution du mécanisme de garantie en cas d'inéligibilité au versement FPIC ;
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à son niveau de 2017 (996 millions d'euros) ;
- Hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7% sauf pour les retraités ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 14 404 euros par part ;

- suppression, en deux temps au cours de l'année 2018, des cotisations salariales maladie et chômage (suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité pour les agents publics) ;
- rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique ;
- instauration d'un prélèvement forfaitaire unique de 30% (flat-tax) pour les revenus du capital, intégrant à la fois l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux ;
- suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et création de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ;
- prolongation pour quatre ans de l'avantage fiscal lié à un investissement immobilier locatif (loi "Pinel") dans les zones tendues ;
- augmentation de la fiscalité sur les carburants et plus particulièrement sur le diesel ;
- prime pour la reconversion des véhicules les plus polluants ("prime à la casse") et renforcement du malus pour les automobiles neuves les plus polluantes ;
- prorogation du dispositif du prêt à taux zéro.

II- LE CONTEXTE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Dans un rapport sur les finances publiques locales publié le mercredi 11 Octobre 2017, la Cour des Comptes alerte sur la situation financière des collectivités des départements d'Outre-mer en insistant en ces termes : « des effectifs surdimensionnés et une mauvaise qualité de la gestion courante ».

Elle déclare que la situation financière des collectivités d'Outre-mer est bien plus dégradée qu'en métropole et ce, malgré leur niveau de recettes supérieur créé par l'octroi de mer (un milliard d'euros en 2016) et la taxe spéciale sur les carburants (473 millions d'euros en 2016).

Il convient de noter, en revanche, que les produits des impôts directs locaux sont inférieurs – de 20 à 30% pour les communes de Guadeloupe, Martinique et la Réunion et jusqu'à 40% dans celle de Guyane. Ceci s'explique par les nombreuses exonérations accordées et un recensement lacunaire des bases fiscales.

La Cour des Comptes relève également le niveau excessif des charges de personnel. La masse salariale explique 90% de la progression des dépenses de fonctionnement de la Réunion entre 2013 et 2015, 76% en Guadeloupe et 48% en Guyane.

Elle pointe du doigt des effectifs surdimensionnés abscons de tout réel besoin, et une majoration peu justifiée du traitement des agents territoriaux.

III- ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE MORNE A L'EAU

A. METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

L'analyse financière rétrospective est établie sur les années 2014 à 2016. Celle de 2017 est réalisée sur un compte administratif provisoire arrêté à la date du 28 décembre 2017.

L'objectif de cette analyse financière est de comprendre si la situation financière de la commune s'est améliorée ou dégradée, comparer la situation de la ville par rapport aux autres villes de la même strate démographique et enfin en fonction des hypothèses retenues pour l'analyse prospective, être un outil d'aide à la décision à l'adresse des élus pour les orientations futures de la collectivité et définir ainsi leur stratégie financière puisqu'il s'agit de projeter dans le futur les principales dépenses et recettes de fonctionnement mais aussi le programme d'investissement de la collectivité. Elle peut donc être utilisée pour définir un volume d'investissement maximal et vérifier que la collectivité aura la capacité à réaliser le programme d'investissement.

Cette dernière est élaborée à partir de deux scénarios, sur les années 2018 à 2021.

Les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans les tableaux ci-après et de la proposition de PPI 2018-2021 :

Scénario 1

Thème	Agrégat	Hypothèses
Fiscalité directe	TH, TF et TFNB	Pas de modification de taux, les bases fiscales de TH et de TFNB augmentent en fonction du coefficient de revalorisation forfaitaire fixé à 1,2% dans la loi de finances et un évolution de 2% pour la TFB
Fiscalité indirecte et dotation état	OM, TSC et FPIC	0% d'augmentation par rapport à 2017. En revanche pour le FPIC, prévisions de la DGCL car on est censé sortir du dispositif
Dotation Etat	DGF, dotation de solidarité rurale (DACOM), FPIC	Prévisions DGCL
Depenses de fonctionnement	011, 012, 65 sauf contingent SDIS et subvention CCAS et CDE	Augmentation de 1,2% (marge gouvernementale et inflation décembre 2017)
Recette d'investissement	FCTVA ; subventions	Calculé selon dépenses N-2 et PPI inclus dans prospective ; inclus dans PPI selon projet
Recettes d'investissement	Emprunts	La prospective a été ajustée de manière à mettre en exergue le montant nécessaire des emprunts à contracter pour dégager un fonds de roulement fin d'exercice à 0
Autres recettes d'investissement	TLE, produits des amendes	0% d'augmentation par rapport à 2017
Depenses d'investissement	PPI	Eglise, TEPCV, écoquartiers cœur de Grippon et vieux-bourg, éclairage public performant, plateau couvert Eric Vati richeval

Scénario 2

Thème	Agrégat	Hypothèses
Fiscalité directe	TH, TF et TFNB	Pas de modification de taux, évolution des bases de 2% en 2018 puis 3%
Fiscalité indirecte	OM, TSC	Une évolution de 0,5%
Dotation Etat	DGF, dotation de solidarité rurale (DACOM), FPIC	Prévisions DGCL
Depenses de fonctionnement	011	-0,5%
Depenses de fonctionnement	012	Respectivement de +7,87% ; -4% ; -1% ; 0%
Depenses de fonctionnement	65	En 2018 de -12,22% et ensuite de 0,08%
Recette d'investissement	FCTVA ; subventions	Calculé selon dépenses N-2 et PPI inclus dans prospective ; inclus dans PPI selon projet
Recettes d'investissement	Emprunts	La prospective a été ajustée de manière à mettre en exergue le montant nécessaire des emprunts à contracter pour dégager un fonds de roulement fin d'exercice à 0
Autres recettes d'investissement	TLE, produits des amendes	0% d'augmentation par rapport à 2017
Depenses d'investissement	PPI	Eglise, TEPCV, écoquartiers cœur de Grippon et vieux-bourg, éclairage public performant, plateau couvert Eric Vati richeval

PPI 2018-2021

14

Libellé	Priorité	Catégorie	Total	2017	2018	2019	2020	2021
836 - PANNEAUTAGE	Très élevée	Aménagement et services urbains, environnement > Aménagement urbain > Voirie communales et routes	1 000 000		500 000	500 000		
Dépenses			1 000 000		500 000	500 000		
Etat			130 000		30 000	100 000		
Département			100 000		30 000	70 000		
FCTVA			164 040				82 020	82 020
Total recettes			394 040		60 000	170 000	82 020	82 020
Restauration de l'église Saint-André tranche 2	Très élevée	Culture > Conservation et diffusion des patrimoines > Aucune	1 500 000		900 000	600 000		
1 -Travaux			1 200 000		600 000	600 000		
-Etudes			300 000		300 000	0		
Dépenses			1 500 000		900 000	600 000		
Etat			886 800		386 040	500 760		
Région			290 000		100 000	190 000		
FCTVA			246 060				147 636	98 424
Total recettes			1 422 860		486 040	690 760	147 636	98 424
Restauration des bancs de l'église Saint-André	Très élevée	Culture > Conservation et diffusion des patrimoines > Entretien du patrimoine culturel	345 600		100 000	245 600		
Dépenses			345 600		100 000	245 600		
Etat			200 000		50 000	150 000		
FCTVA			56 692				16 404	40 288
Total recettes			256 692		50 000	150 000	16 404	40 288
1018 - TEPCV	Très élevée	Aménagement et services urbains, environnement > Environnement > Aucune	2 688 250	77 000	1 300 000	1 311 250		
Dépenses			2 688 250	77 000	1 300 000	1 311 250		
Etat			2 000 000	100 000	900 000	1 000 000		
FCTVA			440 981				213 252	215 097
Total recettes			2 440 981	100 000	900 000	1 012 631	213 252	215 097
ECO QUARTIER COEUR DE GRIPPON	Elevée	Aménagement et services urbains, environnement > Environnement > Aucune	300 000		100 000	200 000		
Dépenses			300 000		100 000	200 000		
FCTVA			49 212				16 404	32 808
Total recettes			49 212				16 404	32 808

Libellé	Priorité	Catégorie	Total	2017	2018	2019	2020	2021
ECO QUARTIER VIEUX-BOURG	Elevée	Aménagement et services urbains, environnement > Environnement > Aucune	200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Dépenses			200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Etat			28 000		0	0	0	28 000
FCTVA			32 808				8 202	8 202
Total recettes			60 808		0	0	8 202	36 202
ECLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT	Moyenne	Aménagement et services urbains, environnement > Aménagement urbain > Autres opérations d'aménagement urbain	5 503 600		900 000	2 000 000	2 000 000	603 600
Dépenses			5 503 600		900 000	2 000 000	2 000 000	603 600
UE			3 194 400		522 000	1 154 000	1 160 000	358 400
Etat			180 000		54 000	50 000	50 000	26 000
Région			548 500		90 000	200 000	200 000	58 500
FCTVA			902 811				147 636	328 080
Total recettes			4 825 711		666 000	1 404 000	1 557 636	770 980
PLAEAU COUVERT ERIC VATI	Moyenne	Sports et jeunesse > Salles de sports, gymnases	1 010 285		200 000	500 000	310 285	
Dépenses			1 010 285		200 000	500 000	310 285	
Etat			933 028		200 000	333 028	400 000	
FCTVA			165 727				32 808	82 020
Total recettes			1 098 755		200 000	333 028	432 808	82 020
ANNEE 2017	Aucune		1 693 777	1 693 777				
Dépenses			1 693 777	1 693 777				
Etat			428 476	428 476				
Département			206 192	206 192				
FCTVA			277 847			277 847		
Total recettes			912 515	634 668		277 847		
Total dépenses programme			14 241 512	1 770 777	4 050 000	5 406 850	2 360 285	653 600
Total recettes programme			10 967 176	734 668	2 362 040	4 038 266	2 474 362	1 357 840
Coût annuel			3 274 336	1 036 109	1 687 960	1 368 584	- 114 077	- 704 240

Il est à noter que le profil d'extinction de la dette est réalisé sur les deux scénarii à partir des échéanciers de la dette en cours et des projections d'emprunts à souscrire.

Pour rappel, la collectivité à trois leviers d'équilibre : la fiscalité, l'emprunt, l'investissement. Le levier choisi pour les deux scénarii est l'emprunt.

Un dernier scénario sera succinctement présenté avec comme levier la révision de la politique d'investissement.

Le scénario 2 intègre des hypothèses plus proches de la réalité de la collectivité de Morne-à-l'eau au 012 à savoir :

L'augmentation du 012 en 2018 s'explique essentiellement par des reliquats de cotisations sociales de 2010 à 2018 soit 973 917,92 € pour le fonds de compensation des allocations familiales et du supplément familial ; ainsi que le rappel des cotisations 2017 et 2018 au centre de gestion (152 000€) ; l'impact du protocole de 2016, l'augmentation du SMIC, de la CSG, l'attribution du supplément familial pour les agents en contrat d'une durée d'un an. Le glissement vieillesse technicité (évolution mécanique des avancements des échelons, des grades et des promotions internes des agents fonctionnaires) a été retenu à 1%.

B. COMPARAISON DES SCENARII

a) Les grandes masses financières

Scénario 1

1 - Les masses budgétaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	21 410 787	21 805 776	21 080 055	20 931 408	21 052 831	21 112 192	21 131 264	21 163 954
Dépenses de fonctionnement	21 135 783	20 427 643	20 318 592	20 727 063	20 915 265	21 264 209	21 592 084	21 873 138
dont intérêts de la dette	316 974	263 225	299 258	228 140	207 264	335 994	430 931	474 426
Recettes d'investissement	1 464 663	1 925 954	1 734 333	1 501 403	6 081 673	7 157 712	4 599 595	3 278 288
dont emprunts souscrits	66	444 051	29	462 063	3 214 580	3 014 393	2 020 180	1 815 395
Dépenses d'investissement	2 869 210	2 348 215	3 982 470	2 515 996	5 446 141	7 005 695	4 138 775	2 569 104
dont capital de la dette	832 139	739 258	878 721	745 069	765 991	968 695	1 148 340	1 285 354
dont P.P.I	2 037 070	1 608 957	3 103 749	1 770 777	4 050 000	5 406 850	2 360 285	653 600

2 - Soldes financiers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	591 978	1 641 358	1 060 721	432 485	344 829	183 977	-29 889	-234 757
Epargne brute	275 004	1 378 133	761 463	204 345	137 566	-152 017	-460 820	-709 183
Epargne nette	-557 135	638 875	-117 258	-540 724	-628 426	-1 120 712	-1 609 160	-1 994 538

3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	1 697 496	567 953	1 523 826	37 151	-773 097	0	0	0
Résultat de l'exercice	-1 129 542	955 872	-1 486 674	-810 248	773 097	0	0	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	567 953	1 523 826	37 151	-773 097	0	0	0	0

4 - Endettement

Hypothèse haute : taux 4%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	9 736 872	8 575 146	8 562 293	7 837 485	7 092 416	10 522 107	12 567 805	13 439 644
Ratio de désendettement	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	76,5 ans	-82,7 ans	-29,2 ans	-19,7 ans
Emprunt	66	444 051	29	462 063	3 214 580	3 014 393	2 020 180	1 815 395

Hypothèse basse : taux 2%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	9 736 872	8 575 146	8 562 293	7 837 485	7 092 416	10 522 107	12 503 513	13 252 698
Ratio de désendettement	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	76,5 ans	-142,5 ans	-39,2 ans	-24,8 ans
Emprunt	66	444 051	29	462 063	3 214 580	2 921 863	1 835 224	1 560 978

Scénario 2

1 - Les masses budgétaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	21 410 787	21 805 776	21 080 055	20 931 408	21 112 409	21 271 204	21 412 339	21 570 861
Dépenses de fonctionnement	21 135 783	20 427 643	20 318 592	20 727 063	21 598 817	21 100 808	21 018 192	21 015 357
<i>dont intérêts de la dette</i>	316 974	263 225	299 258	228 140	207 264	360 953	442 993	452 290
Recettes d'investissement	1 464 663	1 925 954	1 734 333	1 501 403	6 705 647	6 866 462	3 762 491	1 990 372
<i>dont emprunts souscrits</i>	66	444 051	29	462 063	3 838 554	2 723 142	1 183 076	527 479
Dépenses d'investissement	2 869 210	2 348 215	3 982 470	2 515 996	5 446 141	7 036 857	4 156 638	2 545 876
<i>dont capital de la dette</i>	832 139	739 258	878 721	745 069	765 991	999 857	1 166 203	1 262 126
<i>dont P.P.I</i>	2 037 070	1 608 957	3 103 749	1 770 777	4 050 000	5 406 850	2 360 285	653 600

2 - Soldes financiers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	591 978	1 641 358	1 060 721	432 485	-279 145	531 348	837 140	1 007 794
Epargne brute	275 004	1 378 133	761 463	204 345	-486 408	170 396	394 148	555 504
Epargne nette	-557 135	638 875	-117 258	-540 724	-1 252 400	-829 462	-772 056	-706 622

3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	1 697 496	567 953	1 523 826	37 151	-773 097	0	0	0
Résultat de l'exercice	-1 129 542	955 872	-1 486 674	-810 248	773 097	0	0	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	567 953	1 523 826	37 151	-773 097	0	0	0	0

4 - Endettement

Hypothèse haute : taux : 4%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	9 736 872	8 575 146	8 562 293	7 837 485	7 092 416	11 146 081	12 869 366	12 886 239
Ratio de désendettement	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	-22,9 ans	75,5 ans	32,7 ans	21,9 ans
Emprunt	66	444 051	29	462 063	3 838 554	2 723 142	1 183 076	527 479

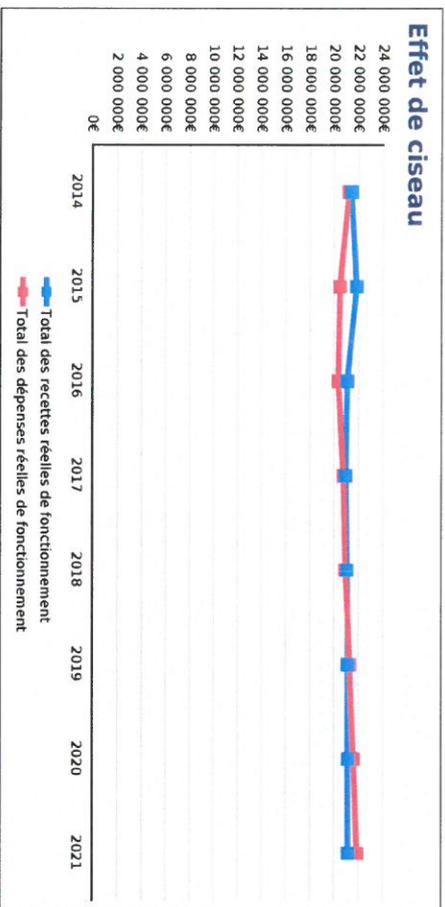
Hypothèse basse : taux 2%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	9 736 872	8 575 146	8 562 293	7 837 485	7 092 416	11 146 081	12 792 595	12 680 532
Ratio de désendettement	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	-22,9 ans	51,8 ans	24,2 ans	16,8 ans
Emprunt	66	444 051	29	462 063	3 838 554	2 612 652	987 444	285 829

b) Les chiffres et les évolutions

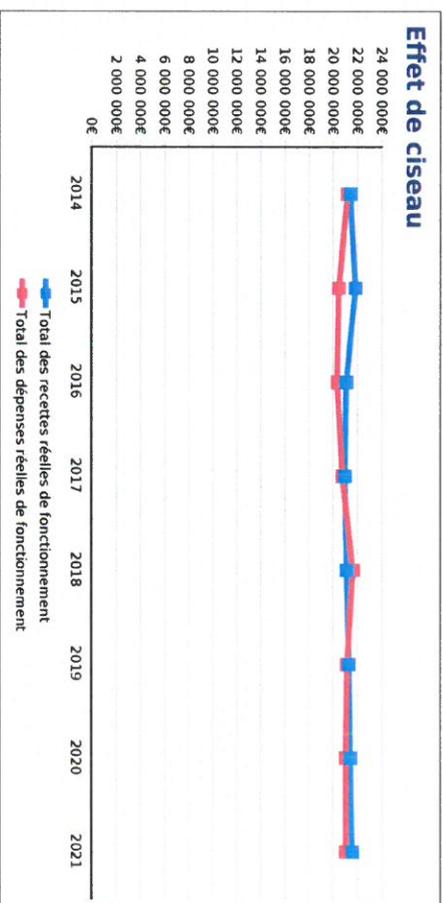
EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Scénario 1



En dehors de l'année 2015, les recettes de fonctionnement peinent à couvrir les dépenses de fonctionnement (effet ciseaux).

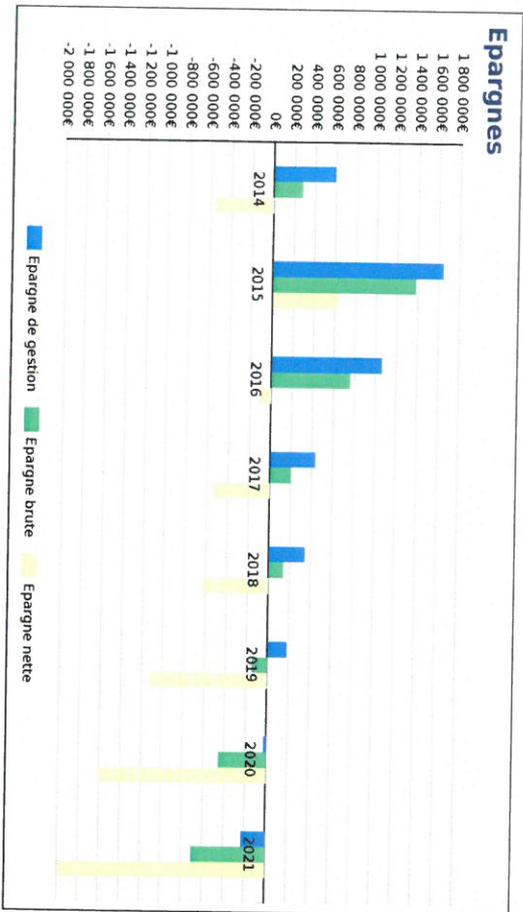
Scénario 2



LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

20

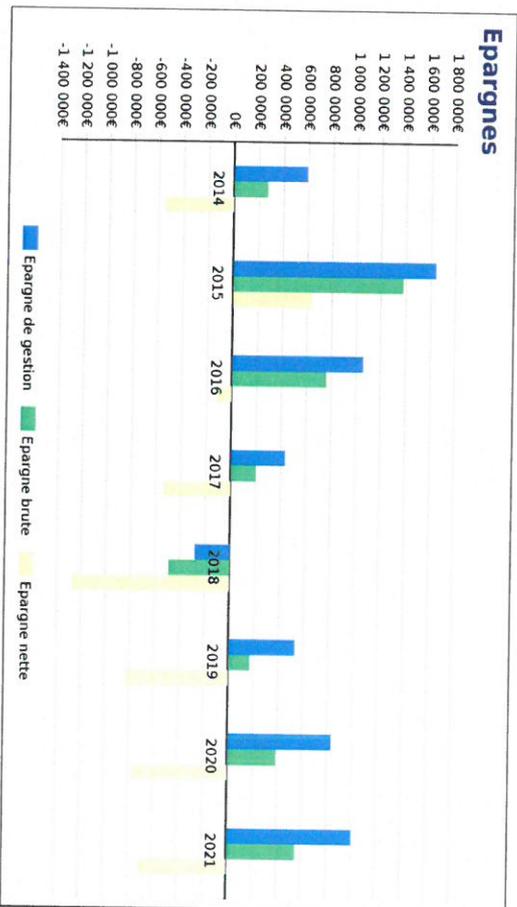
Scénario 1



Pour rappel :

- l'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette ;
- l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et en priorité au remboursement de la dette. Elle correspond au socle de richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (ce qui n'est pas notre cas dans les deux scénarii);

Scénario 2



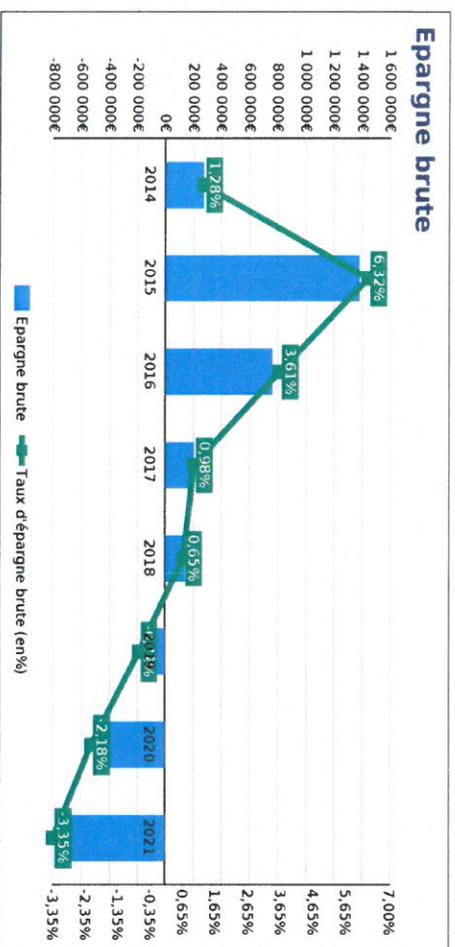
- l'épargne nette ou autofinancement net exprime le financement que la collectivité peut consacrer aujourd'hui et dans les années futures pour renouveler et développer ses investissements. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

LE TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (ÉPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT)

Le taux d'épargne brut représente la ressource qui permet de financer de manière saine et pérenne les investissements et le désendettement. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Un taux d'épargne brute de 8% est une référence indicative signifiant une situation correcte.

Scénario 1

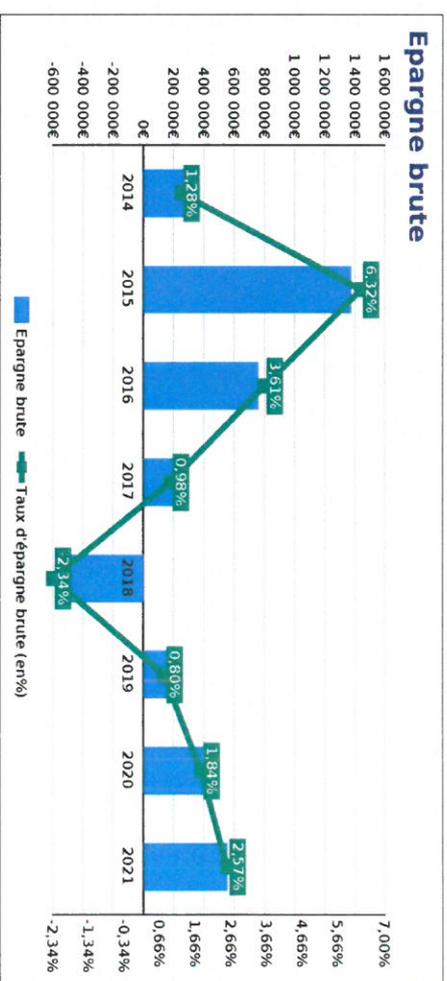
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne brute	275 004	1 378 133	761 463	204 345	137 566	-152 017	-460 820	-709 183
Taux d'épargne brute (en %)	1,28 %	6,32 %	3,61 %	0,98 %	0,65 %	-0,72 %	-2,18 %	-3,35 %



Au regard de la présentation de ce ratio, il convient de dire que la collectivité de Morne-à-l'eau a connu une situation quelque peu favorable

Scénario 2

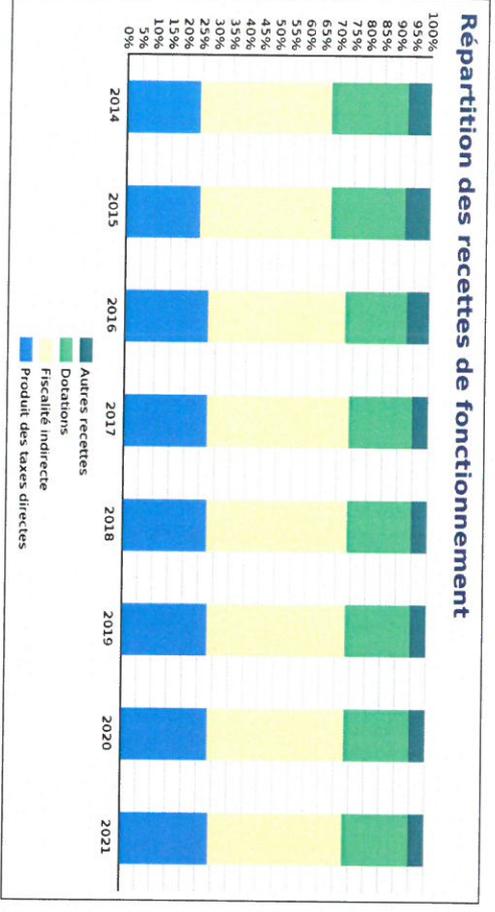
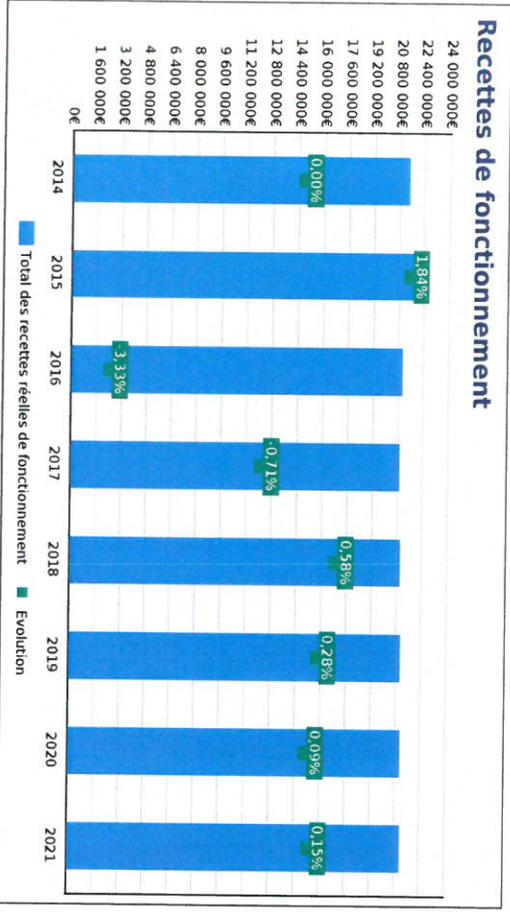
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne brute	275 004	1 378 133	761 463	204 345	-494 393	170 076	393 815	555 159
Taux d'épargne brute (en %)	1,28 %	6,32 %	3,61 %	0,98 %	-2,34 %	0,8 %	1,84 %	2,57 %



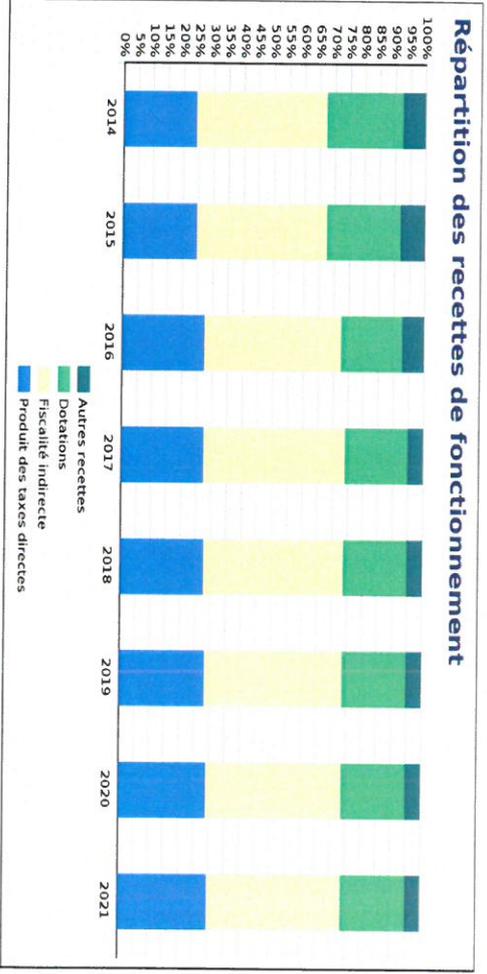
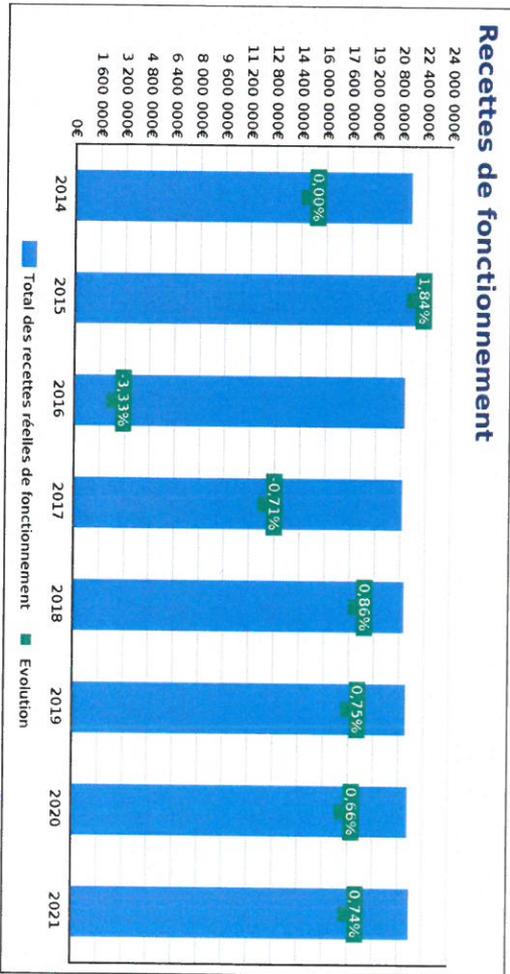
en 2015, mais, qui se dégrade dès 2016. Le scénario 2 fait apparaître un taux d'épargne brute qui repart à la hausse mais qui reste tout de même insatisfaisant.

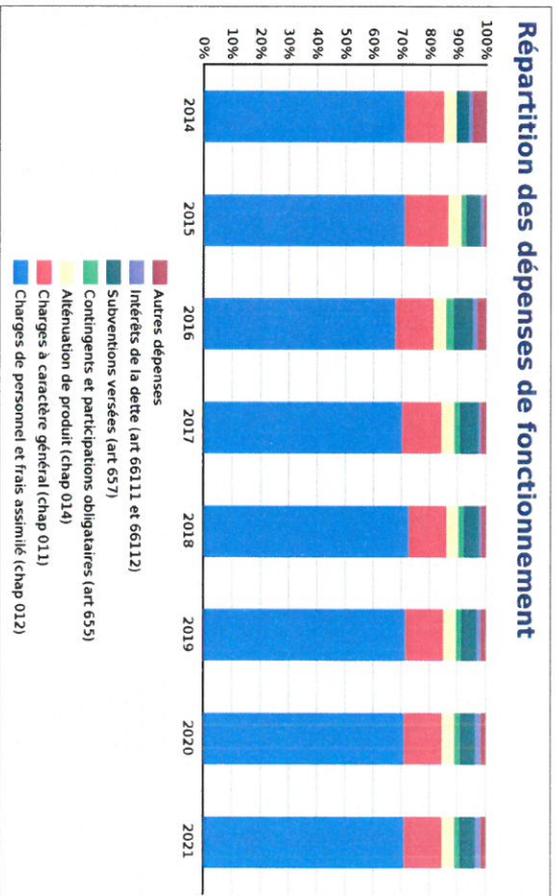
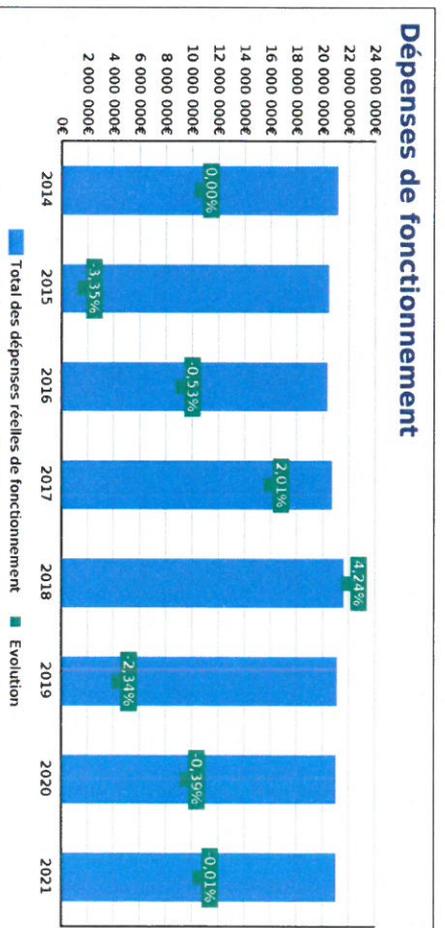
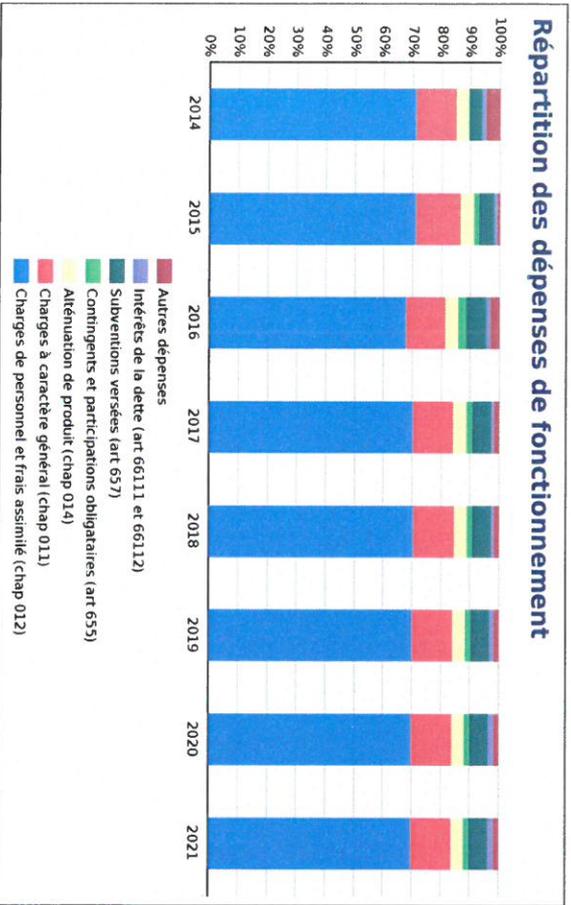
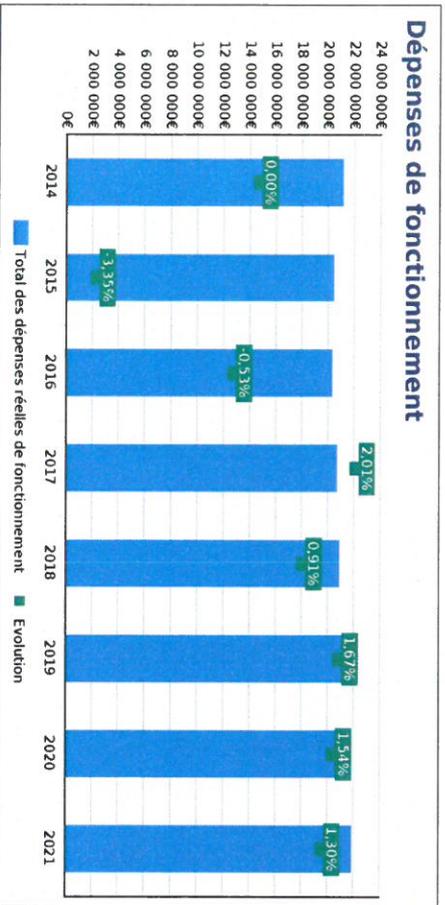
STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Scénario 1



Scénario 2





LES CHARGES DE PERSONNEL

24

Proportion des charges de personnel/DRF

2014	2015	2016	2017
15 000 220 €	14 504 237 €	13 767 736 €	14 546 120
70,90%	71%	67,76%	70,18%

Scénario 1

2018	2019	2020	2021
15 691 269	15 063 618	14 912 982	14 912 982
70,38%	70,06%	69,82%	69,75%

Scénario 2

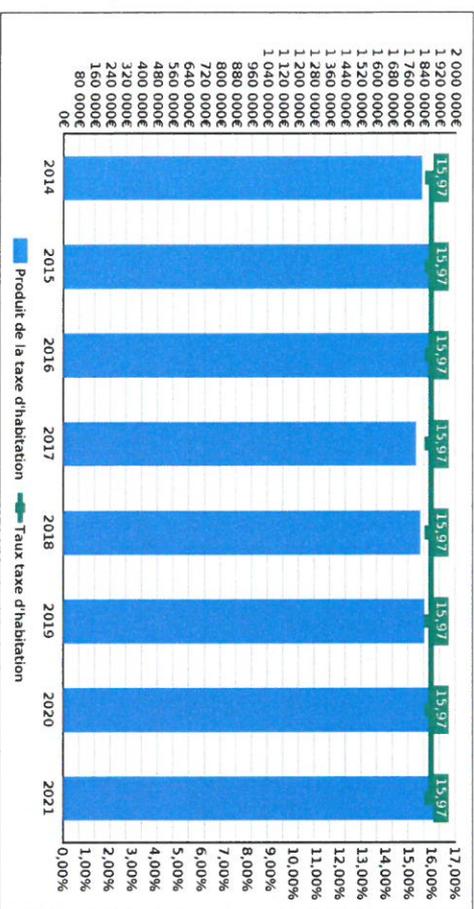
2018	2019	2020	2021
15 691 269	15 063 618	14 912 982	14 912 982
72,62%	71,39%	70,95%	70,96%

LA FISCALITE DIRECTE

25

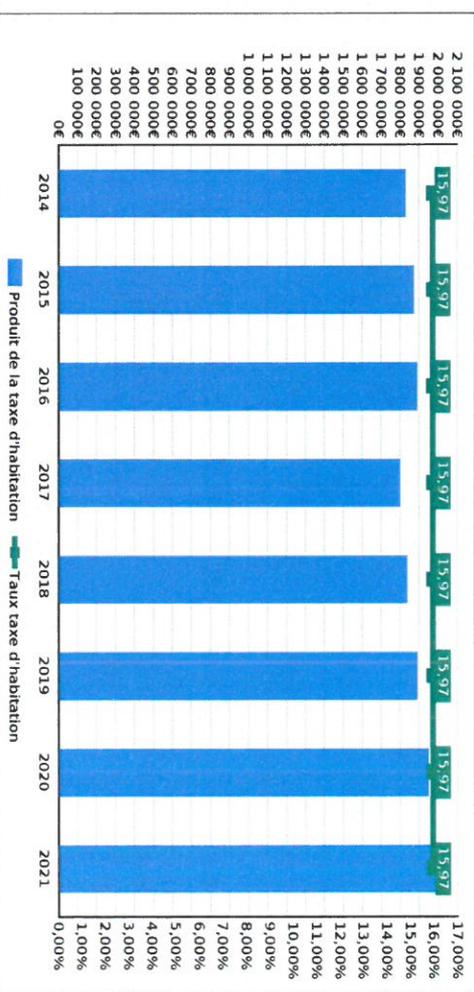
TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2014	11 464 136	0	1 830 823	0	15,97 %	0
2015	11 735 208	2,36 %	1 874 113	2,36 %	15,97 %	0 %
2016	11 836 392	0,86 %	1 890 272	0,86 %	15,97 %	0 %
2017	11 277 197	-4,72 %	1 800 968	-4,72 %	15,97 %	0 %
2018	11 412 523	1,2 %	1 822 580	1,2 %	15,97 %	0 %
2019	11 549 474	1,2 %	1 844 451	1,2 %	15,97 %	0 %
2020	11 688 067	1,2 %	1 866 584	1,2 %	15,97 %	0 %
2021	11 828 324	1,2 %	1 888 983	1,2 %	15,97 %	0 %



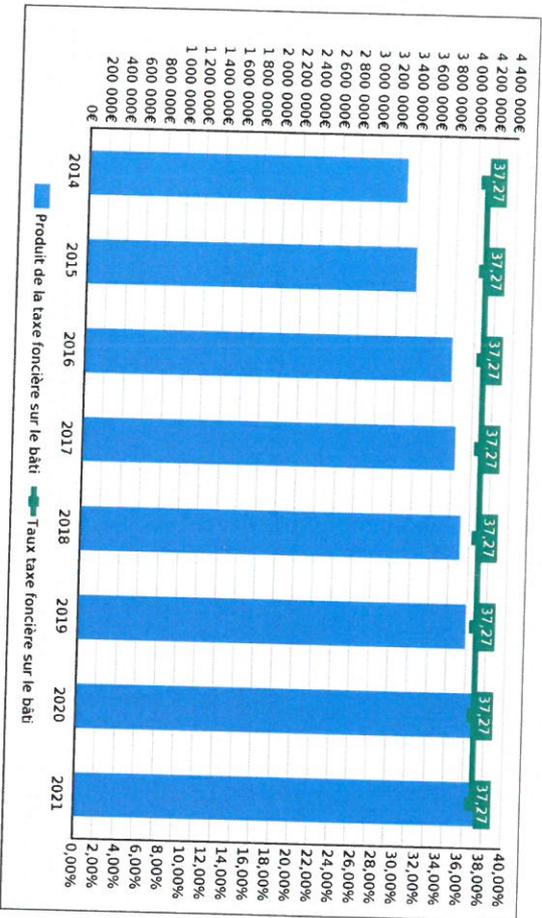
TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2014	11 464 136	0	1 830 823	0	15,97 %	0
2015	11 735 208	2,36 %	1 874 113	2,36 %	15,97 %	0 %
2016	11 836 392	0,86 %	1 890 272	0,86 %	15,97 %	0 %
2017	11 277 197	-4,72 %	1 800 968	-4,72 %	15,97 %	0 %
2018	11 502 741	2 %	1 836 988	2 %	15,97 %	0 %
2019	11 847 823	3 %	1 892 097	3 %	15,97 %	0 %
2020	12 203 258	3 %	1 948 860	3 %	15,97 %	0 %
2021	12 569 356	3 %	2 007 326	3 %	15,97 %	0 %



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

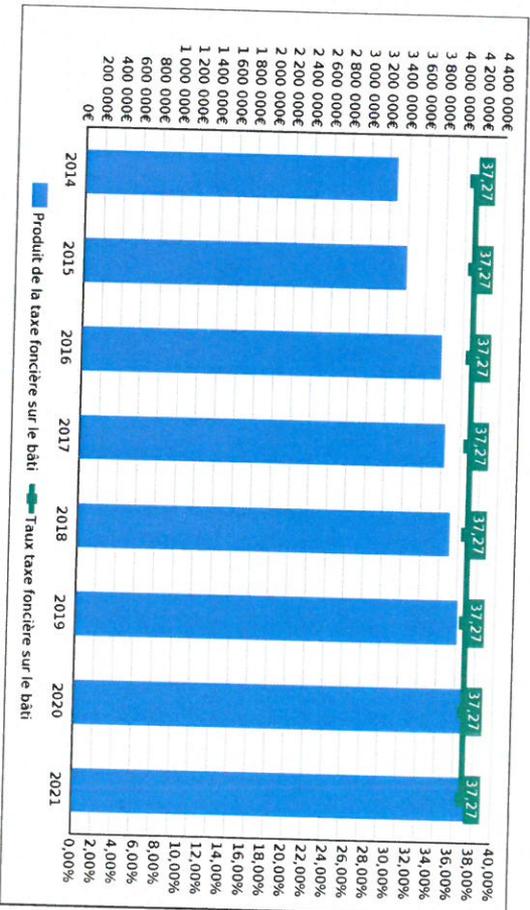
Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2014	8 790 445	0	3 276 199	0	37,27 %	0
2015	9 094 732	3,46 %	3 389 607	3,46 %	37,27 %	0 %
2016	10 130 474	11,39 %	3 775 628	11,39 %	37,27 %	0 %
2017	10 288 585	1,56 %	3 834 556	1,56 %	37,27 %	0 %
2018	10 494 357	2 %	3 911 247	2 %	37,27 %	0 %
2019	10 704 244	2 %	3 989 472	2 %	37,27 %	0 %
2020	10 918 329	2 %	4 069 261	2 %	37,27 %	0 %
2021	11 136 695	2 %	4 150 646	2 %	37,27 %	0 %



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

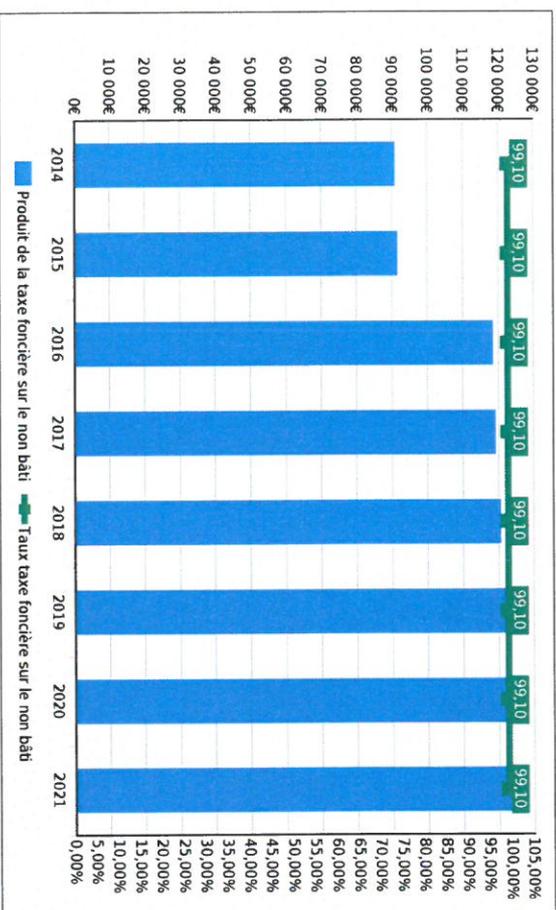
26

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2014	8 790 445	0	3 276 199	0	37,27 %	0
2015	9 094 732	3,46 %	3 389 607	3,46 %	37,27 %	0 %
2016	10 130 474	11,39 %	3 775 628	11,39 %	37,27 %	0 %
2017	10 288 585	1,56 %	3 834 556	1,56 %	37,27 %	0 %
2018	10 494 357	2 %	3 911 247	2 %	37,27 %	0 %
2019	10 756 716	2,5 %	4 009 028	2,5 %	37,27 %	0 %
2020	11 079 417	3 %	4 129 299	3 %	37,27 %	0 %
2021	11 411 800	3 %	4 253 178	3 %	37,27 %	0 %



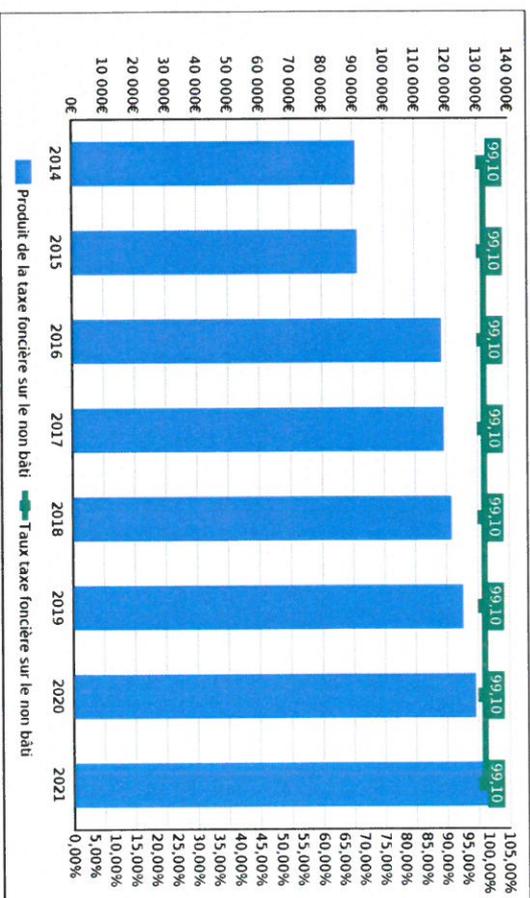
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2014	91 858	0	91 031	0	99,1 %	0
2015	92 425	0,62 %	91 593	0,62 %	99,1 %	0 %
2016	119 772	29,59 %	118 694	29,59 %	99,1 %	0 %
2017	120 379	0,51 %	119 296	0,51 %	99,1 %	0 %
2018	121 824	1,2 %	120 727	1,2 %	99,1 %	0 %
2019	123 285	1,2 %	122 176	1,2 %	99,1 %	0 %
2020	124 765	1,2 %	123 642	1,2 %	99,1 %	0 %
2021	126 262	1,2 %	125 126	1,2 %	99,1 %	0 %



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2014	91 858	0	91 031	0	99,1 %	0
2015	92 425	0,62 %	91 593	0,62 %	99,1 %	0 %
2016	119 772	29,59 %	118 694	29,59 %	99,1 %	0 %
2017	120 379	0,51 %	119 296	0,51 %	99,1 %	0 %
2018	122 787	2 %	121 682	2 %	99,1 %	0 %
2019	126 470	3 %	125 332	3 %	99,1 %	0 %
2020	130 264	3 %	129 092	3 %	99,1 %	0 %
2021	134 172	3 %	132 965	3 %	99,1 %	0 %



Comparaison des taux avec les taux moyens des communes de la même strate (2016)

Taxes	Taux Morne-à-l'Eau 2017-2021	Taux moyen national de la strate (2016)	Taux moyen départemental de la strate (2016)	Taux moyen régional de la strate (2016)
TH	15,97%	16,61%	17,64%	17,64%
TFB	37,27%	22,74%	30,67%	30,67%
TFNB	99,10%	57,79%	63,32%	63,32%

Pour mémoire, l'analyse financière du cabinet EY, avait mis en exergue le fait que les bases d'imposition et les produits fiscaux de la collectivité de Morne-à-l'Eau sont nettement inférieures aux collectivités du département de la même strate. De plus, en 2014 lors du transfert de la compétence déchet et transport la part départementale de la taxe d'habitation a été transférée à la communauté d'agglomération, faisant ainsi passer le taux de TH communal de 27,19% en 2013 à 15,97%. Ci-dessous extrait de l'étude portée par la CANGT le 03/09/2013 :

La communauté perçoit désormais de plein droit, depuis la réforme de la TP, la fiscalité mixte, c'est-à-dire la fiscalité prélevée sur les ménages.

Les taux de fiscalité prélevée par la communauté sont les suivants :

aux	2013	2012	2011	2010
TH	11,79%	11,79%	11,79%	0,56%
FPB	0,87%	0,87%	0,87%	0,87%
FPNB	8,04%	8,04%	8,04%	2,88%
FE	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%

Le taux de TH intègre à compter de 2011 le taux de TH départemental corrigé des frais de gestion.
Le taux de FNB intègre à compter de 2011 la TAFNB corrigée des frais de gestion.

TAUX DE REFERENCE 2010

Taxes	Taux intercommunal 2010	Taux département 2010	Taux de référence (A)	Coeff. Multiplicateur (B)	Taux moyen pondéré communaux	TAUX REFERENCE 2010 (A*B+C)
TH	0,56%	10,20%	10,76%	1,034	0,67%	11,79%
TFPB	0,87%	-	0,87%	0	0,87%	0,87%
TFPNB	2,88%	-	2,88%	1,0485	5,02%	8,04%

Les communes entrantes se verront appliquer ces taux de fiscalité mixte.
La part départementale de TH qu'elles percevaient sera transférée à la communauté.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

29

Les deux scénarii sont basés sur un PPI identique. Les dépenses et les recettes d'investissement sont sensiblement les mêmes sauf pour la ressource emprunt qui a été calculé pour tenir compte d'un fonds de roulement à zéro.

Le niveau de l'endettement résultant des prospectives

Encours de dette et emprunts nouveaux scénario 1

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **9 736 872 € en 2014 à 13 439 644 € en 2021**.

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 149 113 € en 2014 à 1 759 780 € en 2021**.

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2014	9 736 872	0	66
2015	8 575 146	-11,93 %	444 051
2016	8 562 293	-0,15 %	29
2017	7 837 485	-8,47 %	462 063
2018	7 092 416	-9,51 %	3 214 580
2019	10 522 107	48,36 %	3 014 393
2020	12 567 805	19,44 %	2 020 180
2021	13 439 644	6,94 %	1 815 395

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	4,71 %	38,03 %

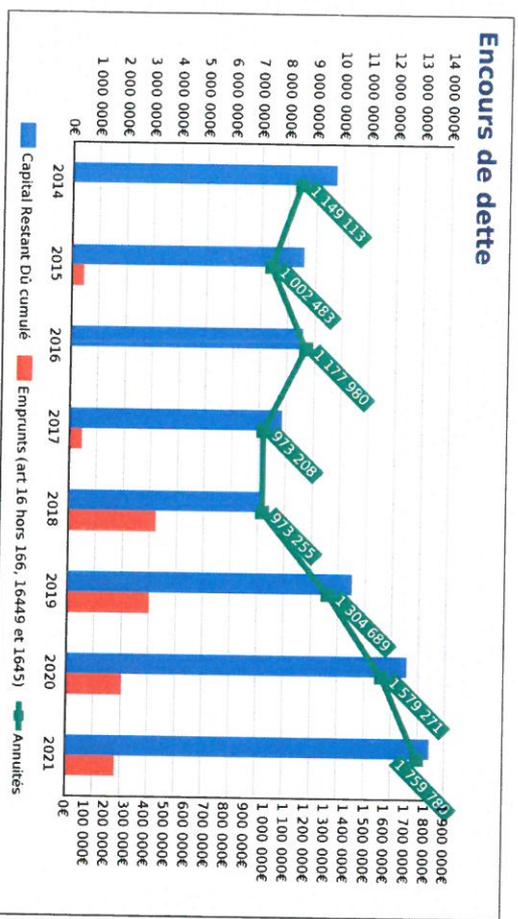
Encours de dette et emprunts nouveaux scénario 2

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **9 736 872 € en 2014 à 12 886 239 € en 2021**.

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 149 113 € en 2014 à 1 714 416 € en 2021**

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2014	9 736 872	0	66
2015	8 575 146	-11,93 %	444 051
2016	8 562 293	-0,15 %	29
2017	7 837 485	-8,47 %	462 063
2018	7 092 416	-9,51 %	3 838 554
2019	11 146 081	57,15 %	2 723 142
2020	12 869 366	15,46 %	1 183 076
2021	12 886 239	0,13 %	527 479

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	4,08 %	32,34 %

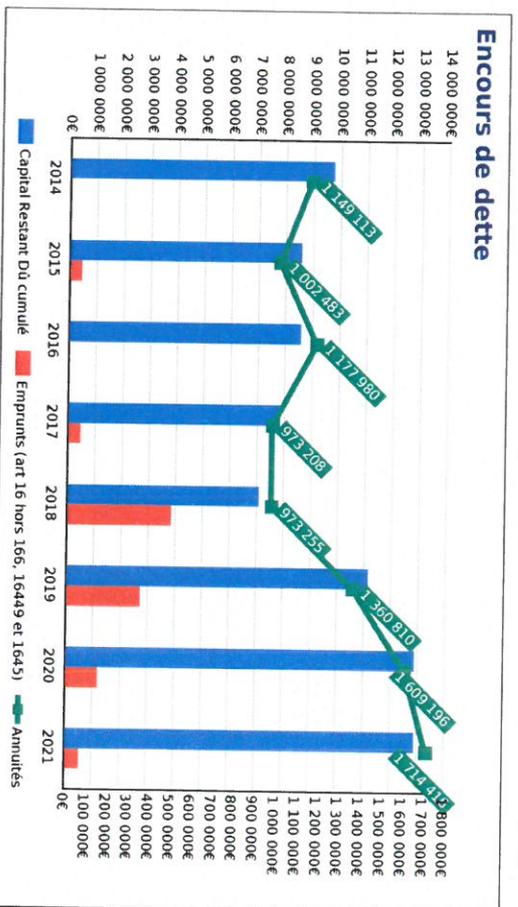


Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	1 149 113	1 002 483	1 177 980	973 208	973 255	1 304 689	1 579 271	1 759 780
Evolution n-1 (en %)	0	-12,76 %	17,51 %	-17,38 %	0 %	34,05 %	21,05 %	11,43 %
Capital en euro	832 139	739 258	878 721	745 069	765 991	968 695	1 148 340	1 285 354
Intérêts en euro	316 974	263 225	299 258	228 140	207 264	335 994	430 931	474 426

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.



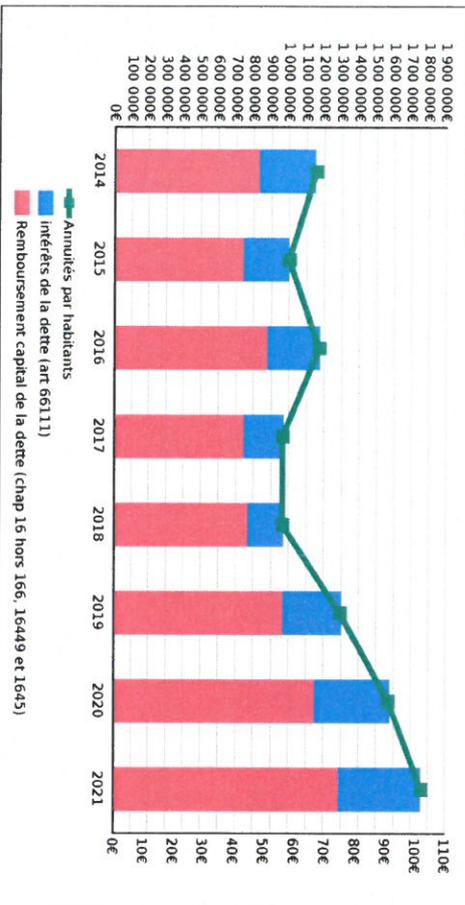
Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	1 149 113	1 002 483	1 177 980	973 208	973 255	1 360 810	1 609 196	1 714 416
Evolution n-1 (en %)	0	-12,76 %	17,51 %	-17,38 %	0 %	39,82 %	18,25 %	6,54 %
Capital en euro	832 139	739 258	878 721	745 069	765 991	999 857	1 166 203	1 262 126
Intérêts en euro	316 974	263 225	299 258	228 140	207 264	360 953	442 993	452 290

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

Remboursement



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	67	58	68	56	56	75	91	102
Capital	48	43	51	43	44	56	66	74
Intérêts	18	15	17	13	12	19	25	27

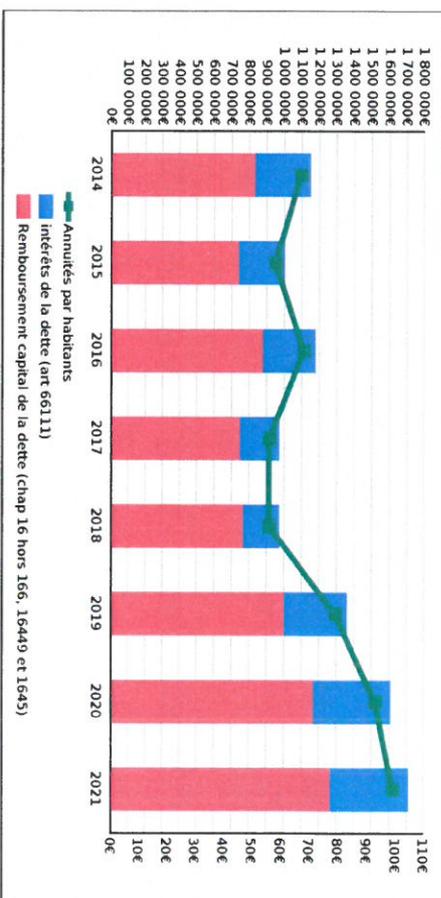
4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	76,5 ans	-82,7 ans	-29,2 ans	-19,7 ans

Remboursement



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	67	58	68	56	56	79	93	99
Capital	48	43	51	43	44	58	67	73
Intérêts	18	15	17	13	12	21	26	26

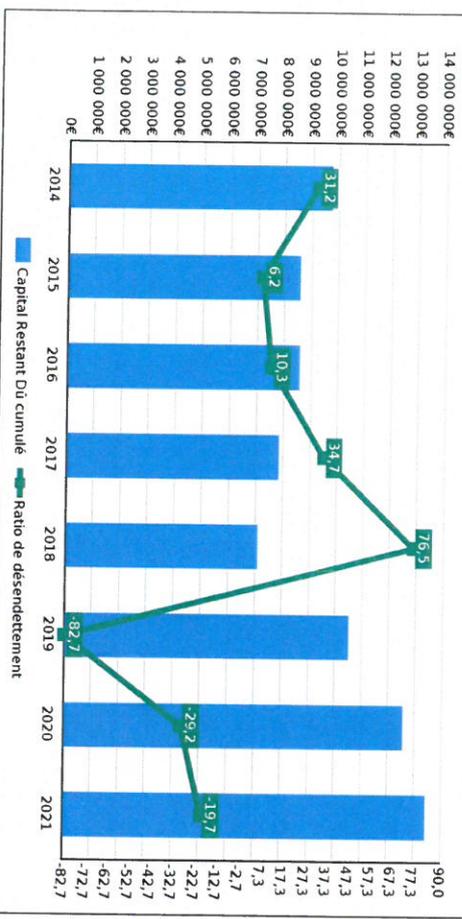
4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

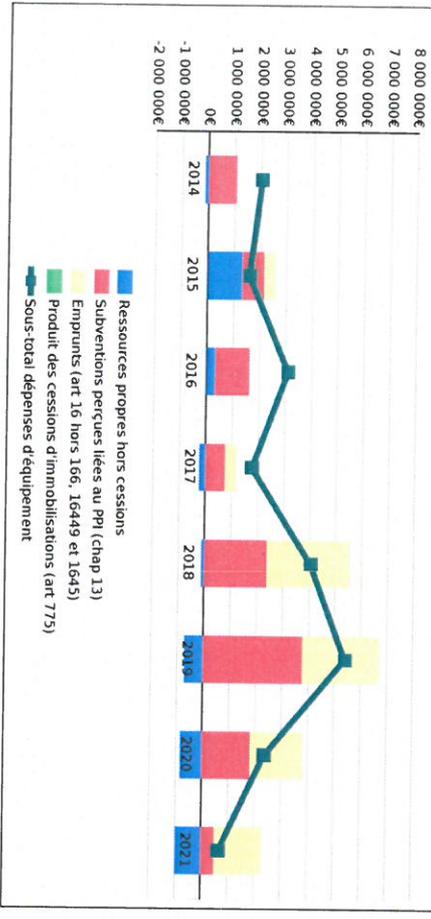
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	-22,9 ans	75,5 ans	32,7 ans	21,9 ans

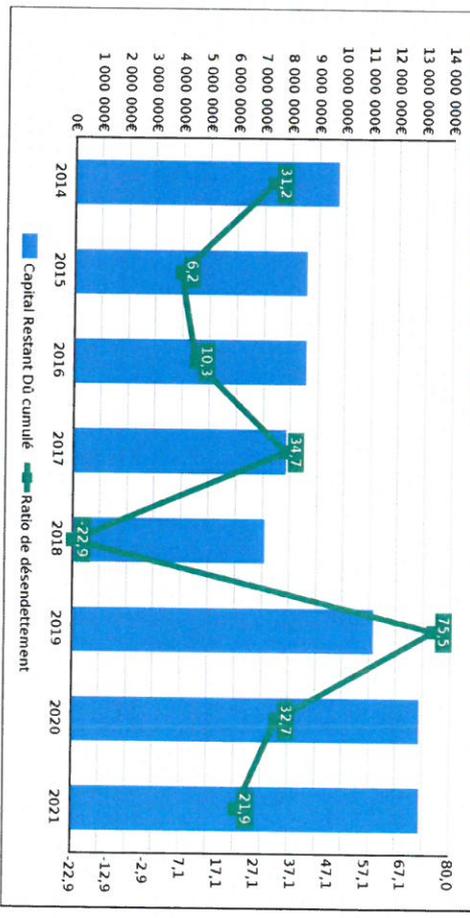
Capacité de désendettement



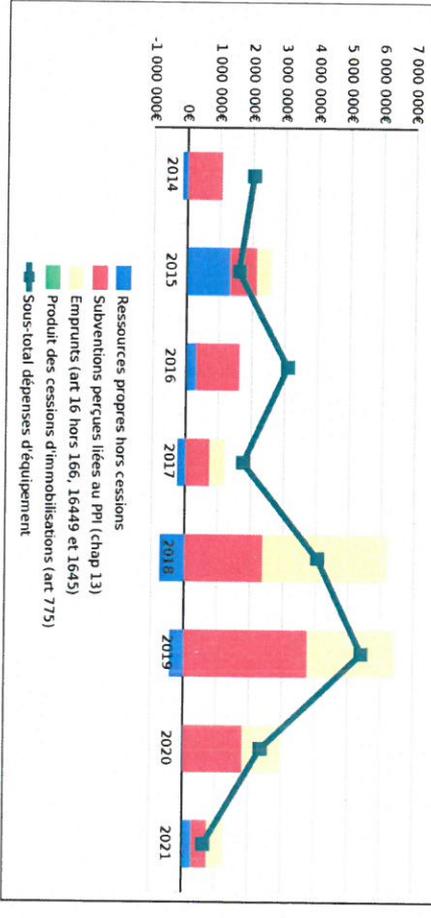
Répartition du financement de l'investissement



Capacité de désendettement



Répartition du financement de l'investissement



Comparaison des ratios légaux de la ville avec les collectivités nationales de la même strates

Ratios	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	appartenant à un groupement fiscalisé (TPU), communes de 10 000 à 20 000 hab	VILLE DE MORNE À L'EAU	appartenant à un groupement fiscalisé (TPU), communes de 10 000 à 20 000 hab	VILLE DE MORNE À L'EAU												
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 224	1 227	1 223	1 186	1 174	1 198	1 248	1 219	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214	1 214		
Produit des impositions directes / population	516	307	532	312	336	333	339	348	359	369	369	369	369			
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 337	1 243	1 355	1 266	1 218	1 209	1 220	1 229	1 237	1 246	1 246	1 246	1 246			
Dépenses d'équipement brut / population	321	118	268	93	179	102	234	312	136	38	38	38	38			
Encours de la dette / population	958	498	944	497	453	410	644	744	745	702	702	702				
Dotation globale de fonctionnement / population	227	243	206	210	200	203	209	212	215	218	218	218				
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53,98%	70,97%	54,27%	71,00%	67,76%	70,18%	72,65%	71,39%	70,95%	70,96%	70,96%	70,96%				
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,11%	102,60%	97,11%	97,07%	100,56%	102,58%	105,93%	103,90%	103,61%	103,28%	103,28%	103,28%				
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24,02%	9,51%	19,80%	7,38%	14,72%	8,46%	19,18%	25,42%	11,02%	3,03%	3,03%	3,03%				
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	71,62%	41,59%	69,67%	37,97%	36,45%	36,09%	48,15%	60,50%	60,18%	56,33%	56,33%	56,33%				

Produits des impositions directes/population=importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité.

Recettes réelles de fonctionnement/population=Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Dépenses d'équipement brut/population=effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement=mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement=capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Force est de constater qu'après un souffle en 2015, quel que soit le scénario, les soldes intermédiaires de gestion se dégradent considérablement à partir de 2016.

Le scénario 2 est néanmoins nettement plus favorable puisque l'épargne de gestion et l'épargne brute se relèvent à partir de 2019 en raison d'une baisse des dépenses de fonctionnement (notamment les charges de personnel). Les recettes couvrent ainsi à nouveau les dépenses.

Néanmoins, l'épargne nette reste négative du fait d'un remboursement en capital de la dette supérieur à l'épargne brute.

De même, afin de soutenir la politique d'investissement des deux scénarii, le recours à l'emprunt est inévitable. La capacité de désendettement qui s'est dégradée en 2017 (en raison de l'affaiblissement de l'épargne brute) continue à atteindre des seuils critiques jusqu'en 2021.

La collectivité de Morne-à-l'Eau n'est donc pas dans la trajectoire de réduction du déficit fixé par le gouvernement (cf loi de programmation 2018-2022).

Conclusion et propositions :

1- En 2018, il conviendrait de réduire les charges à caractère générale d'au moins 10% (dont 8% pour compenser la hausse du 012) ;

2- A partir de 2019 réduire les dépenses de fonctionnement d'au moins 1% ;

3-La politique d'investissement devra être revue à la baisse.

Les grandes masses financières scenario 3

1 - Les masses budgétaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	21 410 787	21 805 776	21 080 055	20 931 408	21 112 409	21 271 204	21 412 339	21 570 861
Dépenses de fonctionnement	21 135 783	20 427 643	20 318 592	20 727 063	21 324 977	20 730 518	20 564 514	20 525 944
<i>dont intérêts de la dette</i>	316 974	263 225	299 258	228 140	207 264	276 105	286 171	270 963
Recettes d'investissement	1 464 663	1 925 954	1 734 333	1 501 403	6 101 807	5 415 832	2 843 429	1 364 469
<i>dont emprunts souscrits</i>	66	444 051	29	462 063	3 434 714	1 605 541	680 418	0
Dépenses d'investissement	2 869 210	2 348 215	3 982 470	2 515 996	5 116 141	5 956 517	3 691 254	2 150 487
<i>dont capital de la dette</i>	832 139	739 258	878 721	745 069	765 991	949 517	1 041 104	1 096 737
<i>dont P.P.I</i>	2 037 070	1 608 957	3 103 749	1 770 777	3 950 000	4 606 850	2 250 000	653 600

2 - Soldes financiers

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	591 978	1 641 358	1 060 721	432 485	-5 305	816 790	1 133 997	1 315 879
Epargne brute	275 004	1 378 133	761 463	204 345	-212 569	540 685	847 825	1 044 916
Epargne nette	-557 135	638 875	-117 258	-540 724	-978 560	-408 832	-193 279	-51 821

3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	1 697 496	567 953	1 523 826	37 151	-773 097	0	0	0
Résultat de l'exercice	-1 129 542	955 872	-1 486 674	-810 248	773 097	0	0	258 898
Fonds de roulement en fin d'exercice	567 953	1 523 826	37 151	-773 097	0	0	0	258 898

4 - Endettement

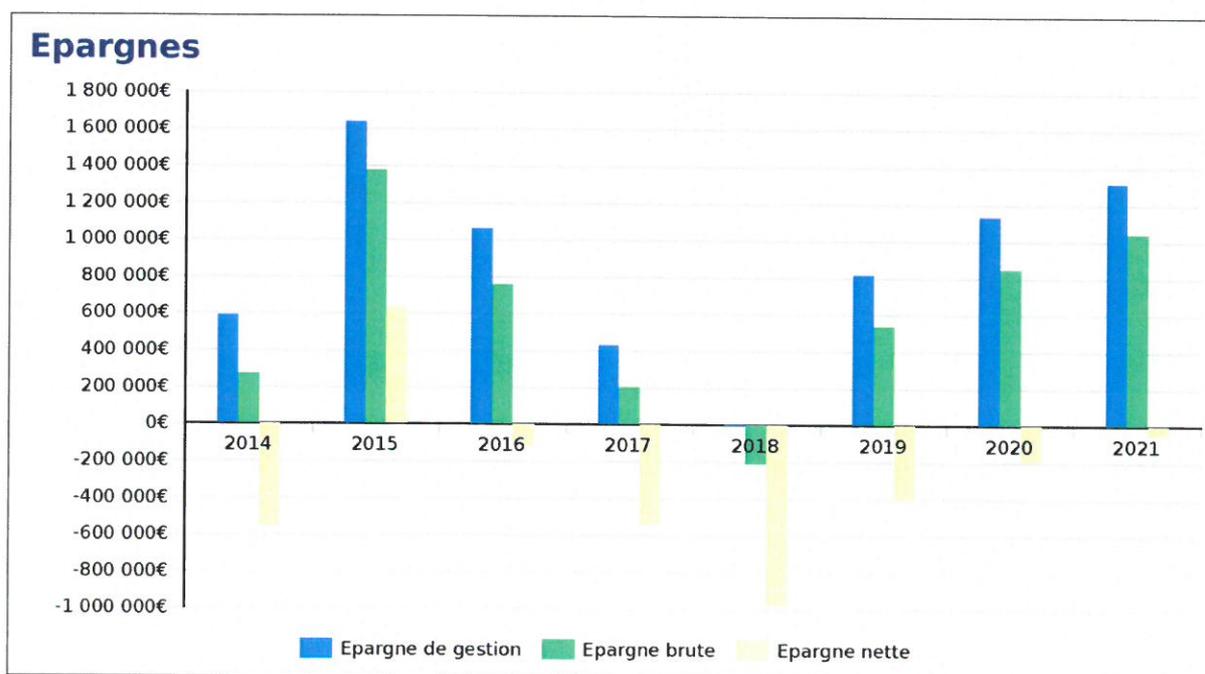
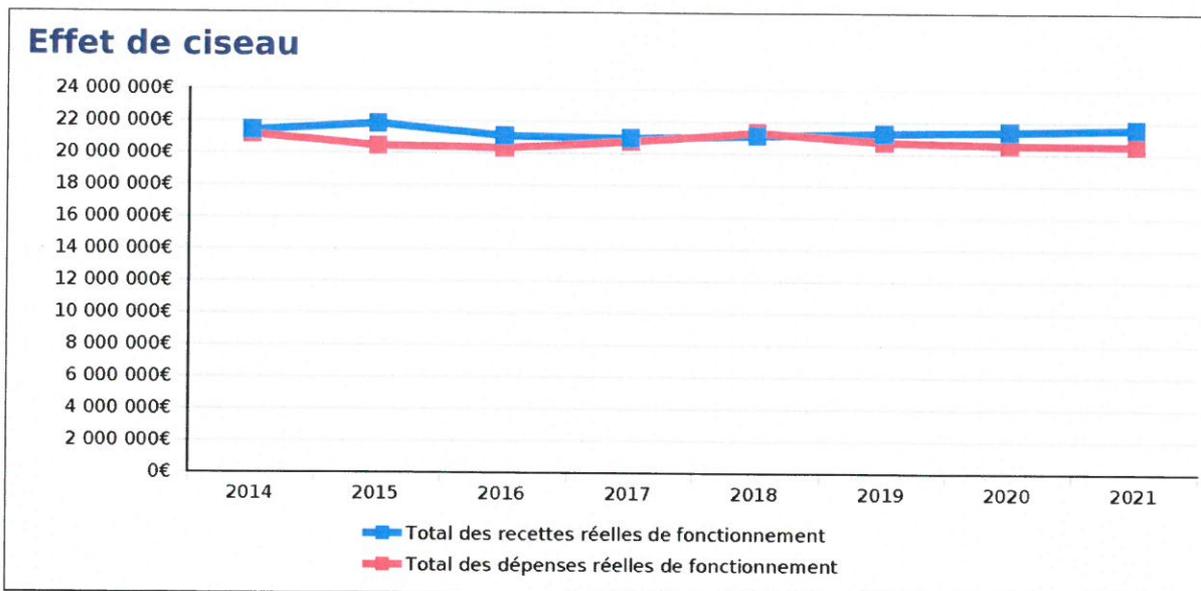
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	9 736 872	8 575 146	8 562 293	7 837 485	7 092 416	10 742 242	11 398 265	11 037 579
Ratio de désendettement	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	-50,5 ans	21,1 ans	13 ans	9,5 ans
Emprunt	66	444 051	29	462 063	3 434 714	1 605 541	680 418	0

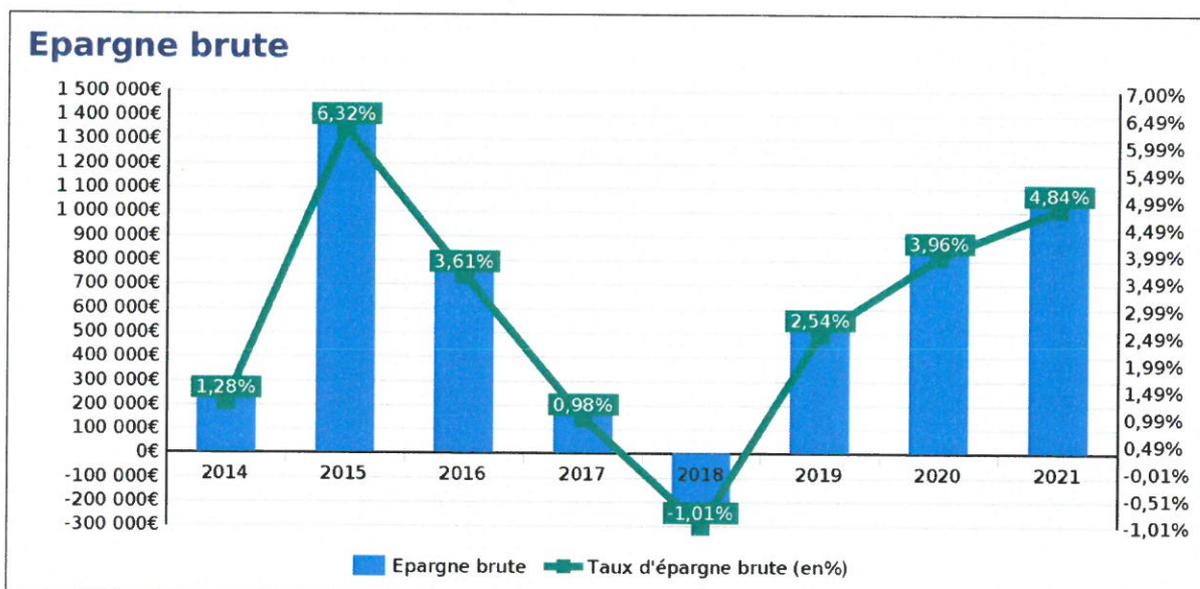
PPI 2018-2022

Libellé	Priorité	Catégorie	Inclus	Total	2017	2018	2019	2020	2021
836 - PANNEAUTAGE	Très élevée	Aménagement et services urbains, environnement > Aménagement urbain > Voirie communales et routes	Inclus	1 000 000		500 000	500 000		
Dépenses				1 000 000		500 000	500 000		
Etat				130 000		30 000	100 000		
Département				100 000		30 000	70 000		
FCTVA				164 040					
Total recettes				394 040		60 000	170 000	82 020	82 020
Restauration de l'église Saint-André tranche 2	Très élevée	Culture > Conservation et diffusion des patrimoines > Aucune	Inclus	1 500 000		900 000	400 000	200 000	
1 -Travaux				1 200 000		600 000	400 000	200 000	
-Etudes				300 000		300 000	0	0	
Dépenses				1 500 000		900 000	400 000	200 000	
Etat				886 800		386 040	500 760	0	
Région				290 000		100 000	190 000	0	
FCTVA				246 060				147 636	98 424
Total recettes				1 422 860		486 040	690 760	147 636	98 424
Restauration des bancs de l'église Saint-André	Très élevée	Culture > Conservation et diffusion des patrimoines > Entretien du patrimoine culturel	Inclus	345 600		200 000	145 600		
Dépenses				345 600		200 000	145 600		
Etat				200 000		50 000	150 000		
FCTVA				56 692				32 808	23 884
Total recettes				256 692		50 000	150 000	32 808	23 884
1018 - TEPKV	Très élevée	Aménagement et services urbains, environnement > Environnement > Aucune	Inclus	2 688 250	77 000	1 300 000	1 311 250		
Dépenses				2 688 250	77 000	1 300 000	1 311 250		
Etat				2 000 000	100 000	900 000	1 000 000		
FCTVA				440 981			12 631		
Total recettes				2 440 981	100 000	900 000	1 012 631	213 252	215 097
ECO QUARTIER COEUR DE GRIPPON	Elevée	Aménagement et services urbains, environnement > Environnement > Aucune	Inclus	300 000		100 000	200 000		
Dépenses				300 000		100 000	200 000		
FCTVA				49 212				16 404	32 808
Total recettes				49 212				16 404	32 808

Libellé	Priorité	Catégorie	Inclus	Total	2017	2018	2019	2020	2021
ECO QUARTIER VIEUX-BOURG	Elevée	Aménagement et services urbains, environnement > Environnement > Aucune	Inclus	200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Dépenses				200 000		50 000	50 000	50 000	50 000
Etat				28 000		0	0	0	28 000
FCTVA				32 808		0	0	8 202	8 202
Total recettes				60 808		0	0	8 202	36 202
ECLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT	Elevée	Aménagement et services urbains, environnement > Aménagement urbain > Autres opérations d'aménagement urbain	Inclus	5 503 600		900 000	2 000 000	2 000 000	603 600
Dépenses				5 503 600		900 000	2 000 000	2 000 000	603 600
UE				3 194 400		522 000	1 154 000	1 160 000	358 400
Etat				180 000		54 000	50 000	50 000	26 000
Région				548 500		90 000	200 000	200 000	58 500
FCTVA				902 811				147 636	328 080
Total recettes				4 825 711		666 000	1 404 000	1 557 636	770 980
ANNEE 2017	Aucune		Inclus	1 693 777	1 693 777				
Dépenses				1 693 777	1 693 777				
Etat				428 476	428 476				
Département				206 192	206 192				
FCTVA				277 847					
Total recettes				912 515	634 668				
PLATEAU COUVERT ERIC VATI	Moyenne	Sports et jeunesse > Sports > Salles de sports, gymnases	non inclus	1 010 285		200 000	500 000	310 285	
Dépenses				1 010 285		200 000	500 000	310 285	
Etat				933 028		200 000	333 028	400 000	
FCTVA				165 727				32 808	82 020
Total recettes				1 098 755		200 000	333 028	432 808	82 020
Total dépenses programme				13 231 227	1 770 777	3 950 000	4 606 850	2 250 000	653 600
Total recettes programme				9 919 320	734 668	2 162 040	3 705 238	2 057 958	1 259 416
Coût annuel				3 311 907	1 036 109	1 787 960	901 612	192 042	- 605 816

Le plateau couvert Eric Vati a pour l'heure un ordre de priorité moyen car d'une part ce n'est pas un projet qui rapportera un gain financier à la collectivité et d'autre part le plan de financement n'est pas bouclé.





Capacité de désendettement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	31,2 ans	6,2 ans	10,3 ans	34,7 ans	-50,5 ans	21,1 ans	13 ans	9,5 ans

Malgré ces mesures, l'épargne nette reste négative jusqu'en 2021 et le taux d'épargne brute se relève certes, mais il n'atteint pas le seuil significatif de 8% témoignant d'une situation correcte où les investissements et le désendettement sont financés sainement.

Néanmoins, les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement à partir de 2020, et le ratio de désendettement atteint un seuil plus favorable en 2021.

Pour l'année 2018, ces efforts ne sont pas suffisants puisque l'épargne brute reste négative et ne permet même pas de rembourser la dette en capital. Ils doivent donc être plus conséquents.

IV. LA STRUCTURE DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2017

Les caractéristiques de l'encours de la dette sont les suivants :

L'encours de la dette au 31/12/2017 s'élève à 7 092 416 euros

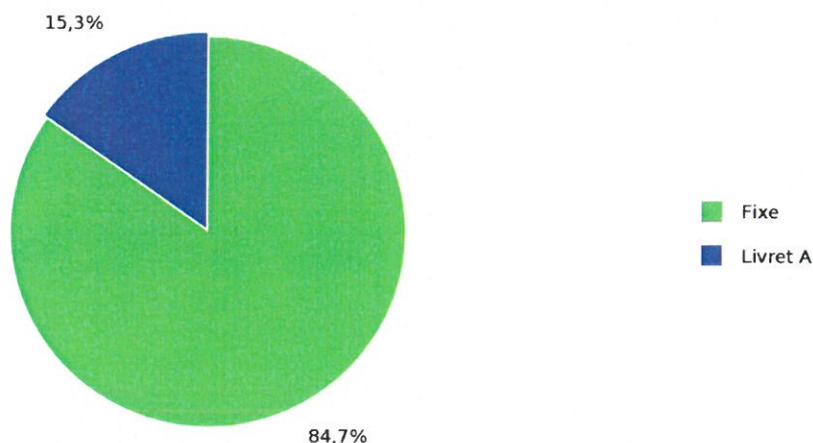
Informations générales

Encours	7, 092M€
Nombre d'emprunts	8
Durée moyenne résiduelle	9 et 5 mois
Type de taux	Taux fixe et livret A
Taux moyen	2,97%

Le taux moyen de la dette est la moyenne pondérée par les encours des taux de chaque emprunt relevé au jour de l'analyse.

Caractéristique de la dette en cours

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annual)
Fixe	6 009 673.20 €	84,73 %	3,24 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	1 082 742.64 €	15,27 %	1,43 %
Ensemble des risques	7 092 415.84 €	100,00 %	2,97 %



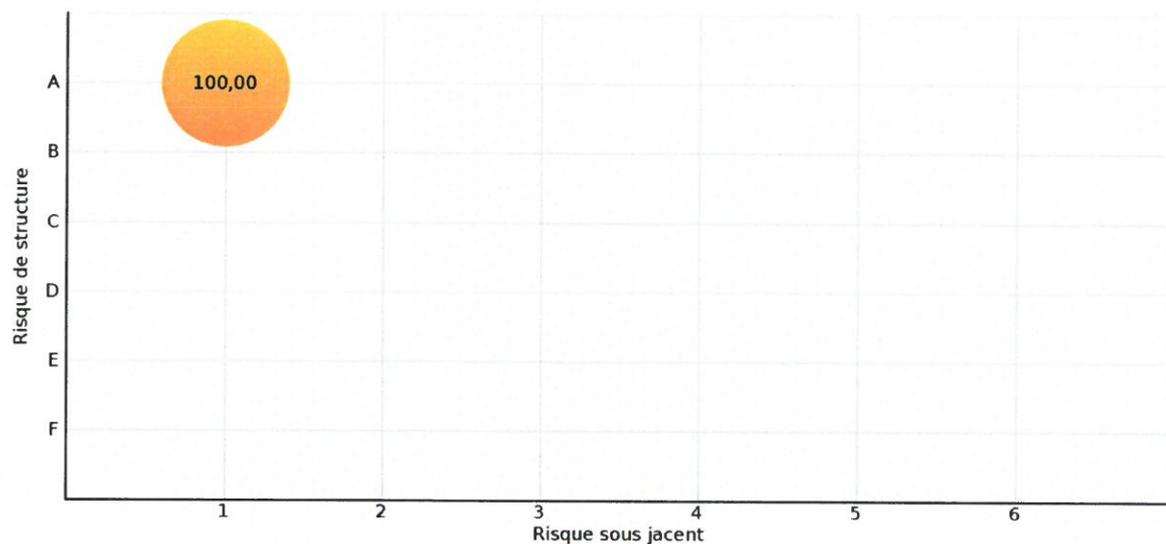
En 2016, la ville a souscrit un emprunt de 981 103 € au taux livret A +1%. Ce capital n'a pas encore été tiré complètement au 31/12/2017. La date limite des fonds est le 30/04/2018.

Dans l'encours de la dette, il n'y a aucun emprunt à taux variable indexé sur Euribor ou Eonia ce qui aurait pu permettre de profiter de ces taux courts bas observés actuellement, et ainsi dynamiser le taux moyen global de la dette.

100% de la dette est classée sur le risque le plus faible au regard de la charte de bonne conduite ou charte Gissler. Classement 1-A.

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Memento : La Charte de Bonne Conduite (CBC, ou Charte Gissler)

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La répartition de l'encours de dette selon la Charte de Bonne Conduite doit être présentée en annexe des états de dette. Elle propose la classification suivante :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	Indices zone Euro
2	Inflation française ou inflation de la zone Euro Écart entre ces inflations
3	Écart d'indices de la zone euro
4	Indices hors zone Euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro
5	Écart d'indices hors zone Euro
6*	Indexations non autorisées dans le cadre de la Charte (taux de change, indices actions...)

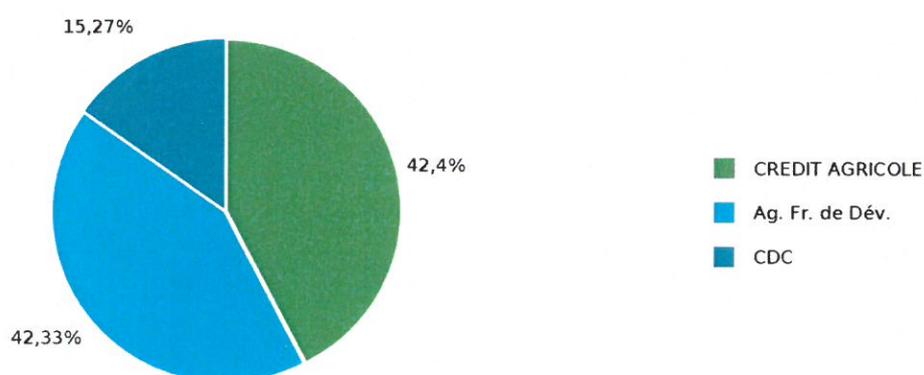
Structures

A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement Échange de taux structuré vers taux variable ou taux fixe Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple, pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5
F*	Structures non autorisées par la Charte (cumulatif, multiplicateur > 5...)

* : Hors Charte

Répartition par prêteur

Organisme prêteurs	Capital restant dû	%	Prêts
Crédit Agricole	3,007M€	42.4%	2 prêts
Caisse des dépôts et cons.	1,083 M€	15,3%	2 prêts
AFD	3,002 M€	42,3%	3 prêts
TOTAL	7,092 M€	100%	7 prêts



Le niveau d'endettement en 2017 :

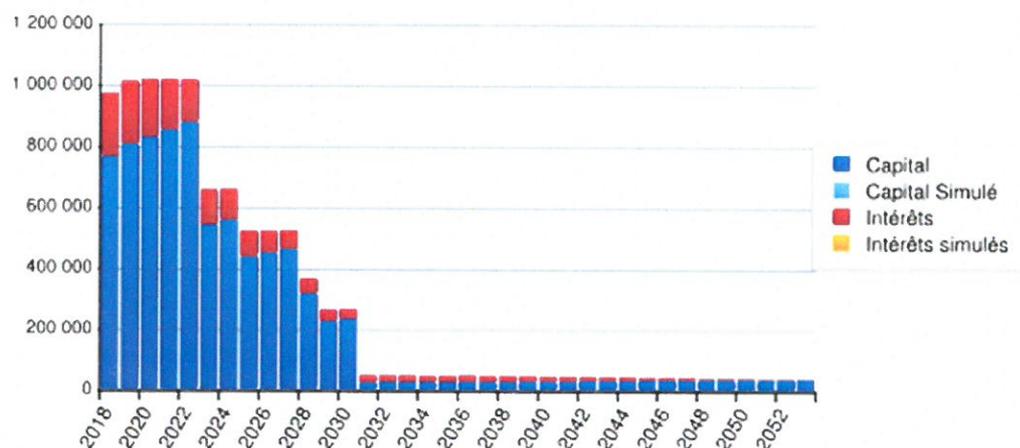
Le taux d'endettement : 38,87% (CA 2017 au 28/12/2017). Il mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa richesse. Afin d'être optimal, ce ratio doit être maintenu à un niveau inférieur à 100%.

La capacité de désendettement : > 34 ans.

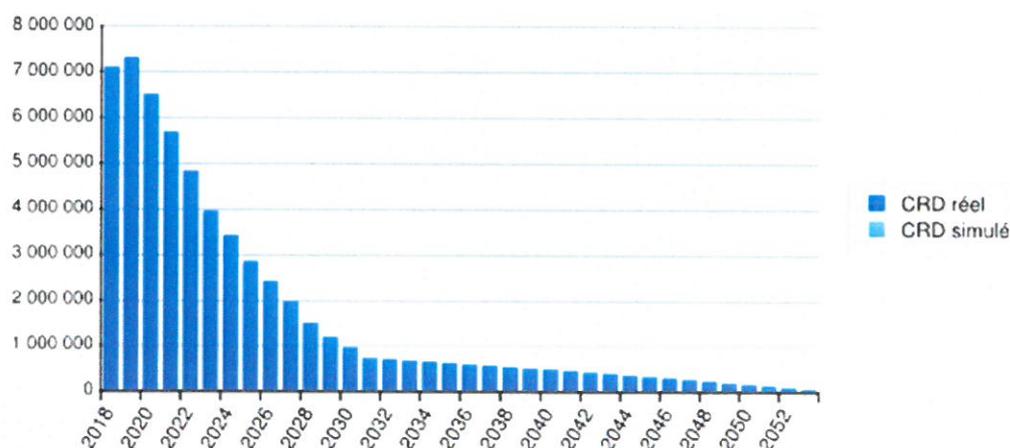
Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà, la situation devient alarmante.

Flux de remboursement



Evolution du CRD



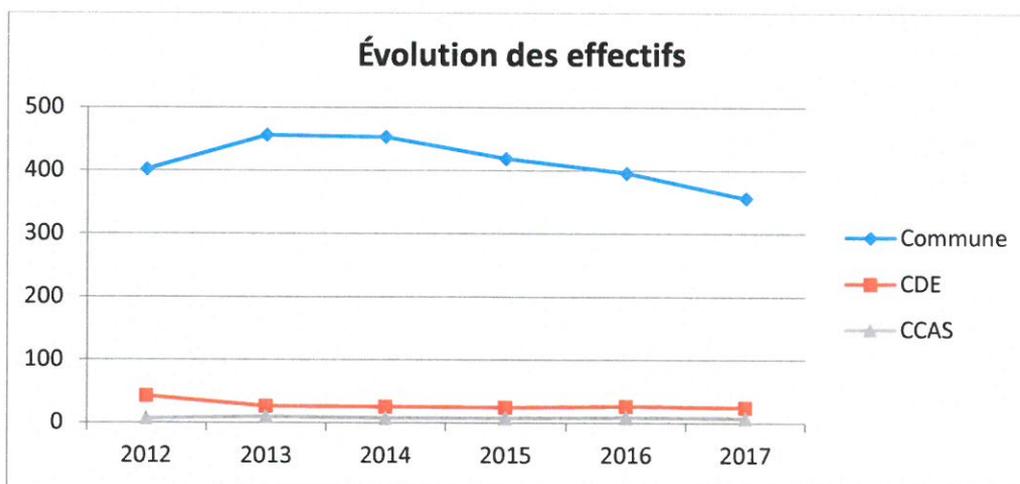
Profil d'extinction de la dette en cours

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	7 092 415.84 €	765 991.48 €	207 263.58 €	973 255.06 €	7 307 527.36 €
2019	7 307 527.36 €	808 155.75 €	* 204 957.62 €	* 1 013 113.37 €	6 499 371.61 €
2020	6 499 371.61 €	830 836.77 €	* 188 193.18 €	* 1 019 029.95 €	5 668 534.84 €
2021	5 668 534.84 €	854 260.78 €	* 163 581.65 €	* 1 017 842.43 €	4 814 274.06 €
2022	4 814 274.06 €	878 456.12 €	* 138 738.72 €	* 1 017 194.84 €	3 935 818.34 €
2023	3 935 818.34 €	541 379.31 €	* 115 586.01 €	* 656 965.32 €	3 394 439.03 €
2024	3 394 439.03 €	558 349.63 €	* 100 637.16 €	* 658 986.79 €	2 836 089.40 €
2025	2 836 089.40 €	438 142.60 €	* 82 863.00 €	* 521 005.60 €	2 397 946.80 €
2026	2 397 946.80 €	450 369.81 €	* 70 407.69 €	* 520 777.50 €	1 947 576.99 €
2027	1 947 576.99 €	462 965.36 €	* 59 595.63 €	* 522 560.99 €	1 484 611.63 €
2028	1 484 611.63 €	317 378.39 €	* 47 645.29 €	* 365 023.68 €	1 167 233.24 €
2029	1 167 233.24 €	225 011.01 €	* 38 081.84 €	* 263 092.85 €	942 222.23 €
2030	942 222.23 €	232 960.01 €	* 31 662.64 €	* 264 622.65 €	709 262.22 €
2031	709 262.22 €	25 312.12 €	* 23 051.02 €	* 48 363.14 €	683 950.10 €
2032	683 950.10 €	25 755.08 €	* 22 228.38 €	* 47 983.46 €	658 195.02 €
2033	658 195.02 €	26 205.80 €	* 21 391.34 €	* 47 597.14 €	631 989.22 €
2034	631 989.22 €	26 664.40 €	* 20 539.65 €	* 47 204.05 €	605 324.82 €
2035	605 324.82 €	27 131.03 €	* 19 673.06 €	* 46 804.09 €	578 193.79 €
2036	578 193.79 €	27 605.82 €	* 20 236.78 €	* 47 842.60 €	550 587.97 €
2037	550 587.97 €	28 088.92 €	* 19 270.58 €	* 47 359.50 €	522 499.05 €
2038	522 499.05 €	28 580.48 €	* 18 287.47 €	* 46 867.95 €	493 918.57 €
2039	493 918.57 €	29 080.64 €	* 17 287.15 €	* 46 367.79 €	464 837.93 €
2040	464 837.93 €	29 589.55 €	* 16 269.33 €	* 45 858.88 €	435 248.38 €
2041	435 248.38 €	30 107.36 €	* 15 233.69 €	* 45 341.05 €	405 141.02 €
2042	405 141.02 €	30 634.24 €	* 14 179.94 €	* 44 814.18 €	374 506.78 €
2043	374 506.78 €	31 170.34 €	* 13 107.74 €	* 44 278.08 €	343 336.44 €
2044	343 336.44 €	31 715.82 €	* 12 016.78 €	* 43 732.60 €	311 620.62 €
2045	311 620.62 €	32 270.85 €	* 10 127.67 €	* 42 398.52 €	279 349.77 €
2046	279 349.77 €	32 835.59 €	* 9 078.87 €	* 41 914.46 €	246 514.18 €
2047	246 514.18 €	33 410.21 €	* 8 011.71 €	* 41 421.92 €	213 103.97 €
2048	213 103.97 €	33 994.89 €	* 6 925.88 €	* 40 920.77 €	179 109.08 €
2049	179 109.08 €	34 589.80 €	* 5 821.05 €	* 40 410.85 €	144 519.28 €
2050	144 519.28 €	35 195.12 €	* 4 696.88 €	* 39 892.00 €	109 324.16 €
2051	109 324.16 €	35 811.04 €	* 3 553.04 €	* 39 364.08 €	73 513.12 €
2052	73 513.12 €	36 437.73 €	* 2 389.18 €	* 38 826.91 €	37 075.39 €
2053	37 075.39 €	37 075.39 €	* 1 204.95 €	* 38 280.34 €	0.00 €
		8 073 519.24 €	* 1 753 796.15 €	* 9 827 315.39 €	

V. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Evolution des effectifs par établissement.

Etablissements et Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Commune	402	456	453	419	396	356
CDE	43	27	26	25	27	25
CCAS	7	10	8	8	9	8
Total	452	493	487	452	432	389



Structure des effectifs de la ville

CATEGORIE		2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	Titulaires	10	11	10	12	13	15
	Stagiaires	1	0	1	1	2	2
	Contrats droit public	2	3	2	1	0	0
B	Titulaires	10	14	14	17	17	19
	Stagiaires	6	0	3	0	2	2
	Contrats droit public	4	5	2	2	2	0
C	Titulaires	284	281	281	275	280	275
	Stagiaires	1	4	5	5	5	5
	Contrats droit public	0	1	1	1	1	0
Contrats occasionnels	surcharge d'activités	27	35	40	40	35	35
Contrats de droit privé	CUI, Apprentis	77	35	30	0	0	0
TOTAL GENERAL		422	389	389	354	357	353

On observe une nette baisse des effectifs à partir de 2017 par rapport à 2016 qui s'explique par une diminution des contrats aidés mais également à de nombreux départs à la retraite (5). Les prévisions de 2018 restent stables. La volonté politique laisse entrevoir une diminution progressive annuelle des effectifs.

Repartition et évolution prévisionnelle des agents par filières

Filières	2016	2017	2018	2019	2020	2021
SOCIALE	21	20	20	20	20	19
ADMINISTRATIVE	107	112	112	115	111	111
TECHNIQUE	181	177	174	165	169	170
CULTURELLE	1	1	1	1	1	1
POLICE	16	16	16	16	16	15
ANIMATION	19	38	36	37	40	37
HORS FILIERE	77	25	30	0	0	0
Total	422	389	389	354	357	353

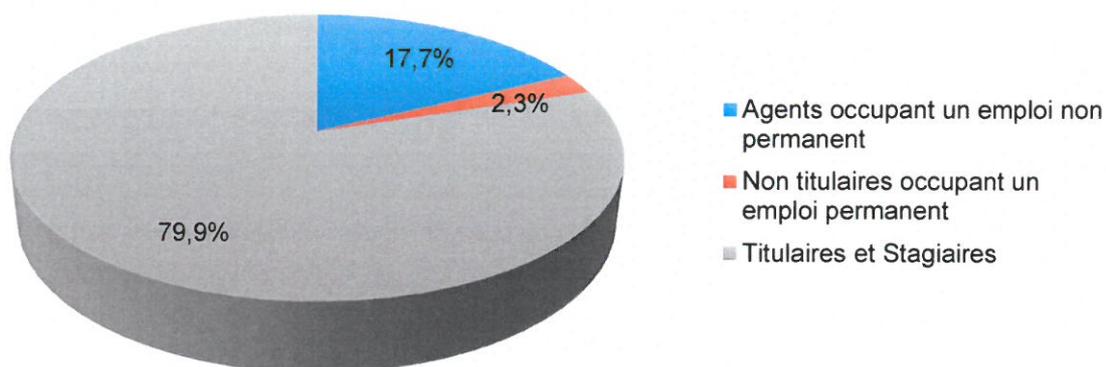
Malgré une diminution progressive des effectifs, la filière technique reste toujours la plus élevée dans la collectivité.

Repartition des effectifs en 2017 par direction

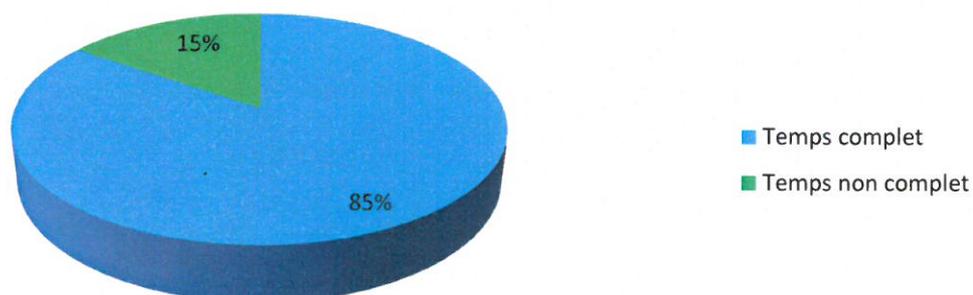
Directions	Année 2017
CABINET	5
POLICE	16
DGS	13
DÉJÀ	7
DAC	14
DETL	126
DAS	28
POPULATION	20
DRH	10
DAF	9
DATST	7
DATOS	8
ENVIRONNEMENT	27
CTO	58
AGENTS EXTERIEURS	8
CAISSE DES ECOLES	25
CCAS	8
Total	389

La Direction de l'Education et du Temps Libre est le service où l'effectif est le plus important. Elle regroupe le plus grand nombre d'agents en emplois aidés.

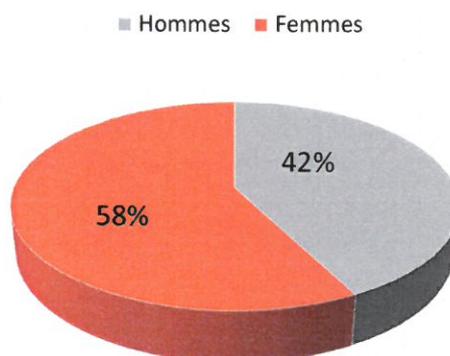
Effectifs par statut en 2017



Effectifs par temps de travail en 2017

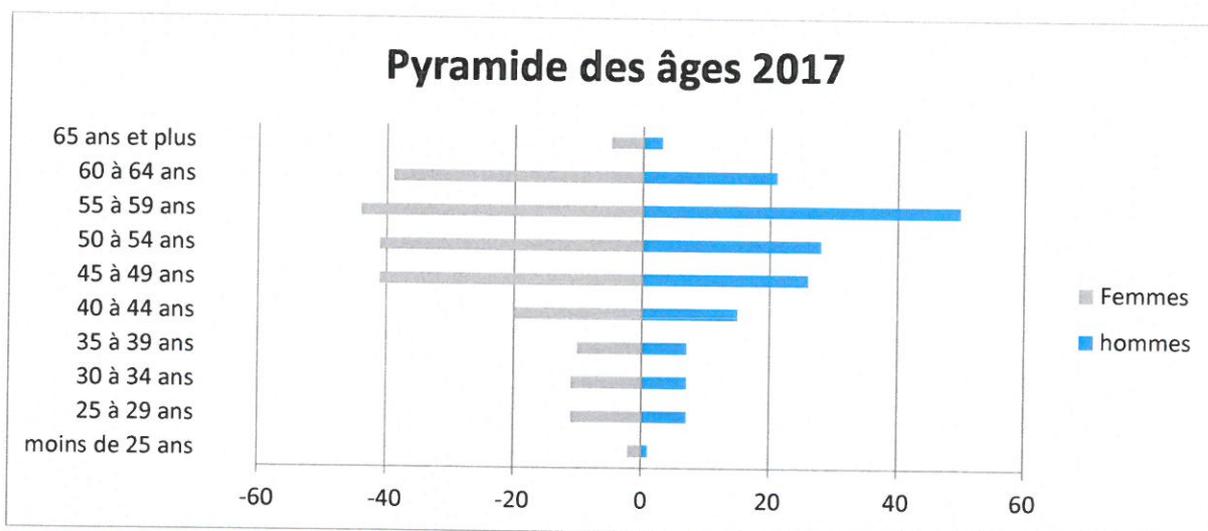


Répartition des effectifs par sexe en 2017



Depuis quelques années, la répartition hommes/femmes reste similaire. Il y a sensiblement plus de femmes que d'hommes. C'est à la direction de l'éducation et du temps libre que le nombre de femmes est plus conséquent et ce, en raison de la nature elle-même des métiers qui y sont

exercés : l'animation, l'entretien des écoles, et le service de la restauration scolaire. Par ailleurs, cette réduction des effectifs de sexe masculin de la ville s'explique aussi par le transfert de la compétence des ordures ménagères à la CANGT.



La pyramide des âges met en exergue le caractère vieillissant des effectifs de la collectivité. En effet, l'âge moyen de l'administration de Morne-à-l'Eau est de 51 ans alors qu'au niveau national il est de 44 ans.

Un travail de prévention devra être effectué afin de garantir le maintien des agents dans l'emploi sur la durée, le bien-être au travail et les prémunir contre les accidents de travail.

VI. LES ORIENTATIONS GENERALES

➤ Celles relatives au fonctionnement de la collectivité

❖ **La politique des ressources humaines.** La réflexion devra être orientée vers une politique de « richesse humaine » notamment avec la démarche du projet d'administration et celle du schéma directeur des ressources humaines entreprise avec la CANGT.

La collectivité continuera à s'inscrire dans une politique de recrutement sur la base de remplacements (retraite ou départ) non généralisés et de la mise en place progressive d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

De plus, il conviendra d'instaurer le compte épargne temps.

Enfin, une analyse fine de la cause de l'absentéisme permettra d'élaborer des procédures adaptées à la collectivité pour le contraindre.

❖ **L'accélération de l'e-administration** véritable outil de la modernisation de l'administration qui de plus, contribuera à moyen terme à la réduction des dépenses de fonctionnement.

❖ **Une étude approfondie sur la situation globale de la Caisse des Ecoles (Audit).**

Compte tenu de sa situation financière, la ville ne peut plus être la source principale de financement du budget autonome de la Caisse des Ecoles. Une réflexion devra être portée sur le mode de gestion de cette entité.

❖ **Une coopération élus-administration renforcée / un excès de zèle politico-financier/ un prosélytisme financier**

Toutes les perspectives de nouvelles recettes devront être exploitées par les élus, aucune piste ne devra être occultée. La recherche de recettes, de financement devra être opérée à l'adresse de la Région, du Département, de la Préfecture, et de la CANGT en sus des dossiers montés par l'administration.

Le partenariat avec la CANGT devra être **renforcé**.

❖ **La mise en place d'un observatoire fiscal**

Celui-ci devra être finalisé.

Il constituera un outil phare pour la mise en œuvre d'une véritable politique fiscale sur le territoire mornalien qui, ne peut être axée uniquement sur l'évolution des taux mais sur la politique d'exonération, d'abattement, de classement des habitations etc...

En effet, dans un cadre budgétaire et financier aussi contraint que la ville de Morne-à-l'eau l'optimisation des ressources fiscales constitue un réel levier pour l'amélioration des soldes intermédiaires de gestion.

➤ Celles relatives aux projets

a) **Contexte et dynamiques socio-économiques : Morne-à-l'Eau de nouveau attractif**

Le contexte socio-économique de la ville peut s'analyser à travers 5 indicateurs majeurs qui témoignent des dynamiques socioéconomiques d'un territoire : la démographie, le nombre d'entreprises installées ou créés sur le territoire, les autorisations d'urbanisme, le logement aidé.

Démographie

Sur les 5 dernières années la ville de Morne-à-l'Eau connaît une dynamique démographique historique. C'est de toutes les villes de plus de 10 000 habitants, le territoire de loin le plus dynamique de Guadeloupe sur cet indicateur avec une progression avoisinant plus de 4%. Avec Baie-Mahault, le Gosier et Petit-Bourg ce sont les rares villes en Guadeloupe où la population continue à croître significativement essentiellement par l'arrivée de nouveaux résidents. Pour rappel, le PLU de la ville intégrait cet indicateur à hauteur de + X % ce qui montre que nous sommes au-delà de nos perspectives.

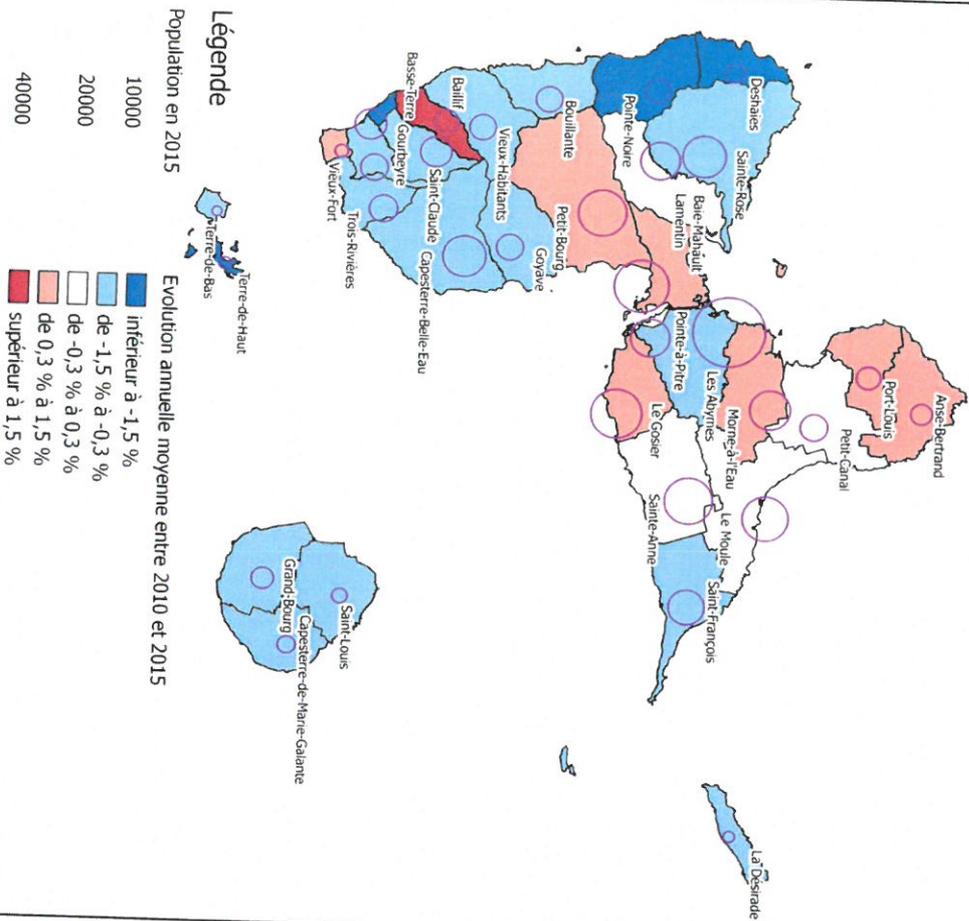
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population	16 725	16 767	16 959	17 046	17 225	17 407

2 Le Nord Grande-Terre attire de nouveaux résidents

Population municipale et taux d'accroissement annuel 2010-2015

	Populations municipales au 1er janvier 2015	Populations municipales au 1er janvier 2010	Évolution 2010- 2015	Taux d'évolution annuel moyen 2010/2015 (en %)
Guadeloupe (hors îles-du-Nord)	397 990	403 355	-1,3	-0,3
CA CAP Excellence	102 858	105 212	-2,2	-0,5
Les Adymes	55 306	58 534	-5,5	-1,1
Baie-Mahaut	31 209	30 251	3,2	0,6
Pointe-à-Pitre	16 343	16 427	-0,5	-0,1
CA du Nord Basse-Terre	78 087	78 769	-0,9	-0,2
Deshaies	4 114	4 431	-7,2	-1,5
Goyave	7 569	8 065	-6,2	-1,3
Lanthenin	16 139	15 913	1,4	0,3
Petit-Bourg	24 086	23 199	3,8	0,8
Pointe-Noire	6 280	7 006	-10,4	-2,2
Sainte-Rose	19 899	20 155	-1,3	-0,3
CA du Nord Grande-Terre	58 624	57 359	2,2	0,4
Anse-Bertrand	4 881	4 775	2,2	0,4
Morne-à-l'Eau	17 407	16 725	4,1	0,8
Le Moule	22 329	22 361	-0,2	0,0
Petit-Canal	8 167	8 038	1,6	0,3
Port-Louis	5 840	5 440	7,4	1,4
CA du Grand Sud Caraïbes	80 697	83 575	-3,4	-0,7
Baillif	5 739	5 214	10,1	1,9
Basse-Terre	10 443	11 915	-12,4	-2,6
Bouillante	7 282	7 545	-3,5	-0,7
Capesterre-Belle-Eau	18 990	19 321	-7,949	-0,4
Gourbeyre	7 808	7 949	-1,8	-0,4
Saint-Claude	10 299	10 467	-1,6	-0,3
Terre-de-Bas	1 060	1 095	-3,2	-0,6
Terre-de-Haut	1 601	1 787	-10,4	-2,2
Trois-Rivières	8 297	8 755	-5,2	-1,1
Vieux-Fort	1 864	1 824	2,2	0,4
Vieux-Habitants	7 324	7 703	-4,9	-1,0
CC de Marie-Galante	10 966	11 561	-5,1	-1,1
Capesterre-de-Marie-Galante	3 310	3 381	-2,1	-0,4
Grand-Bourg	5 179	5 530	-6,3	-1,3
Saint-Louis	2 477	2 650	-6,5	-1,3
CA La Riviera du Levant	66 758	66 879	-0,2	0,0
La Désirade	1 481	1 579	-6,2	-1,3
Le Gosier	27 057	26 311	2,8	0,6
Saint-François	13 841	14 797	-6,5	-1,3
Sainte-Anne	24 379	24 192	0,8	0,2
Îles du nord	9 625	8 938	7,7	1,5
Saint-Barthélemy	35 684	36 979	-3,5	-0,7

Source : Recensements de la population 2010 et 2015.



Création d'entreprise

Nous observons des demandes de plus en plus nombreuses pour les créations d'entreprise sur le territoire (autorisation d'ouverture de commerce). Cela se traduit sur l'ensemble de la commune et particulièrement dans le bourg et les zones commerciales de Rigaud et Richeval par un taux d'occupation important des locaux commerciaux. De nouvelles enseignes arrivent sur le territoire où souhaitent vivement rejoindre la commune c'est le cas notamment du Groupe GBH.

Dans le bourg, nous observons l'évolution ou des mutations de plusieurs logements à des fins de commerce ou de service à la personne ce qui dénote aussi un embellissement de la fonction économique sur le territoire. Vieux-Bourg qui reste un quartier atone on enregistre après une période de fermeture, l'ouverture de nouveaux commerces et singulièrement des restaurants et des activités liées au tourisme.

Par ailleurs, le projet économique majeur de la mandature, le pôle de Blanchet, rentre dans sa phase opérationnelle et devrait voir un commencement des travaux dès 2018 avec l'exécution du PLU. C'est plus de 200 emplois qui sont attendus, à terme, dans cette zone d'activité.

Permis de construire et autres ADS

Les autorisations de sol sont des bons indicateurs des dynamiques socio-économiques dans les territoires dits ruraux. Ils sont souvent à relier avec l'augmentation de la population et par conséquent des demandes nouvelles de service public ou en matière de biens ou de service divers.

L'évolution des ADS sur le territoire :

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble des ADS	288	292	274	281	342
Dont Permis de construire	115	111	106	110	134

Les demandes d'autorisation se maintiennent, l'accélération sur la dernière période devra être suivie car elle pourrait être à lier avec la proximité de l'approbation du PLU.

La production de logement aidé

Grand indicateur des dynamiques socioéconomiques en Guadeloupe, la production de logement aidé se poursuit sur le territoire preuve d'une attractivité pour des populations devant choisir leur lieu de résidentialisation.

En 2016 la SIG a livré 153 logements à Darthres avec un taux d'occupation correct selon le promoteur. 2017, la SEMAG a livré 123 logements avec CASSIOPE. 2018 devrait marquer une pose en termes de nouvelles livraisons mais plusieurs programmes à Blanchet avec la SEMAG et peut-être à la périphérie de Vieux-Bourg devraient venir conforter l'offre en logement à Morne-à-l'Eau. Dès cette année un petit programme de 16 logements à Lasserre devrait démarrer avec la SEMSAMAR. L'implantation de ces programmes de logement devront respecter les orientations du PLU à savoir renforcer les pôles de Vieux-Bourg, le Bourg et Blanchet où la plupart des équipements sont dimensionnés et programmés pour accueillir ces nouvelles populations nécessaires au renouvellement urbain et notamment au maintien des écoles.

La ville de Morne-à-l'Eau profite du desserrement du pôle Abymes-Pointe-à-Pitre. Le basculement en cours des administrations et du futur CHU de Guadeloupe à Dothémare devrait conforter ces dynamiques si la ville met en place les conditions d'accueil et d'équipements pour ces nouvelles populations et autres acteurs économiques.

La ville se positionne nettement comme la porte d'entrée du Nord Grande-Terre et par conséquent comme la commune qui permet l'augmentation de la population de la CANGT.

b) Un programme d'investissement stratégique et pertinent : faire les bons investissements

La ville de Morne-à-l'Eau a fait du développement durable le fondement majeur de la mise en œuvre de ses politiques publiques. Malgré un contexte très difficile en raison de nombreux rattrapages pour les charges de fonctionnement notamment, 2018 sera une année charnière pour des investissements qui ont été reportés jusqu'à maintenant afin d'équilibrer les comptes.

Deux enjeux principaux commanderont la stratégie d'investissement :

a. Investir pour diminuer les charges de fonctionnement, avoir des services plus performants et renforcer les recettes fiscales.

Trois projets majeurs verront leur démarrage et une accélération afin de contribuer durablement aux comptes de la ville.

Il s'agit du **panneautage** qui va entrer dans une phase de croisière afin de permettre de manière significative l'augmentation du nombre de bâti panneauté et ainsi identifier le maximum de situation hors base fiscale. A ce titre, la DGFIP¹ a mise en place un service d'adressage qui doit permettre une plus grande efficacité du travail mené par les collectivités. Suite à la rencontre en décembre dernier avec le DGFIP adjoint le travail de Morne-à-l'Eau a commencé à être intégré et devrait s'accélérer dans les jours et mois à venir. Parallèlement, la structuration de la CCID² et plus généralement la mise en place de l'observatoire fiscal de la ville devraient accompagner un renforcement des recettes fiscales liées aux investissements de long terme du panneautage.

Autre investissement stratégique relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement est la **rénovation de l'éclairage public**. En effet, la collectivité de Morne-à-l'Eau doit régler chaque année près de 300 000 euros de facture EDF relative à cette dépense en raison des installations énergivores et souvent défectueuses. Avec l'appel à projet de la Région Guadeloupe et d'EDF, la ville va lancer la rénovation à 100% de ses installations afin d'atteindre une diminution de près de 70% sur ses factures annuelles dès la troisième année et moins 30% dès la deuxième année.

La mise en œuvre concrète du **programme TEPCV**³, viendra par ailleurs compléter la diminution des dépenses énergétiques de la ville avec le renouvellement du parc des climatiseurs énergivores qui seront tous remplacés. Par ailleurs, les élus vont bénéficier de tablette numérique qui devrait fortement diminuer les dépenses en papier notamment en lien avec les conseils municipaux ce qui engendrera des diminutions de charge non négligeables. De même, des vélos électriques et 3 véhicules électriques viendront compléter le parc de mobilité durable et économique de la ville.

Investir pour le bien-être de la population et l'attractivité du territoire

Afin d'accompagner une dynamique démographique réel et après une longue période sans investissements dans les espaces urbains, 3 grands projets d'aménagement et d'équipement déjà inscrit au budget 2017 seront poursuivis.

Priorité des priorités, la réouverture de l'Eglise reste un objectif majeur de la collectivité. Cette opération, à ce jour, bénéficie d'un plan de financement qui devra trouver une réponse technique définitive s'agissant de l'intervention sur le clocher. Afin d'anticiper la réouverture, les bancs et le chemin de croix seront restaurés.

L'EcoQuartier Cœur de Gripon va rentrer dans sa phase opérationnelle avec comme principales actions l'éclairage très haute performance et le lancement du programme de la Médiathèque dans le cadre d'un Marché Global de Performance pour la première et d'un Bail Emphytéotique

¹ DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

² CCID : Commission Communale des Impôts Directs

³ TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Administratif pour la seconde. D'autres actions de moindre ampleur seront lancées comme les jeux pour enfants sur la place et les études d'investissement complémentaires. L'EcoQuartier Cœur de Grippon fera l'objet d'une demande de contractualisation au titre du « plan Action Cœur de Ville » ce qui devrait emmener des financements complémentaires notamment pour les travaux de réseau et d'équipements publics que la CANGT accompagnera. Conformément à la planification les projets pilotes le BEA pôle de santé et la Maison des aînés seront lancés en cours d'année.

Autres actions d'aménagement, l'EcoQuartier de Vieux-Bourg rentrera dans une phase de projet de définition. Cette démarche sera menée dans le cadre d'une large concertation avec la population, permettra d'aboutir à un schéma directeur partagé afin de définir les grandes orientations d'aménagement du Vieux-bourg afin notamment de permettre la création des réseaux essentiels au bon développement de ce pôle majeur de la ville.

Les études opérationnelles relatives au plan parasismique des écoles débiteront cette année afin de préparer les premiers investissements de la collectivité en la matière.

En plus des investissements communaux, la collectivité devra profiter des investissements des collectivités majeures voire de programme privé.

Le Conseil Régional après la remise à niveau partielle du stade Pierre MONERVILLE devrait lancer dès 2018 la construction du gymnase de Morne-à-l'Eau à la plaine des sports et des loisirs de Richeval. Cet équipement entièrement pris en charge par la région devrait répondre à l'attente historique d'un équipement public pour la pratique des sports de salle. Par ailleurs, la collectivité régionale a annoncé la reconstruction du Lycée GERTY ARCHIMEDE.

De même, et conformément aux engagements lors de la rencontre de 2016, la Région poursuit ses réflexions sur la mise à niveau des nationales qui traversent l'EcoQuartier Cœur de Grippon à savoir la RN5 Rue du Moule, la RN6 Richeval et le Boulevard Nelson MANDELA.

Le Département devrait poursuivre l'accompagnement sur le réseau de voirie de délestage reliant les départementales et lancer les études opérationnelles pour la mise aux normes parasismiques du Collège Charles de Gaulle.

La CANGT devrait lancer la construction du Pole de Valorisation de Déchet de Richeval et formaliser son accompagnement s'agissant des travaux sur routes d'intérêt communautaire. La signature de la convention cadre dans le cadre de l'EcoQuartier Cœur de Grippon devrait aussi s'accompagner d'un programme d'investissement.

Enfin, le programme de la Vallée de Blanchet porté par le Groupe Jacques GADDARKHAN devrait entrer dans sa phase opérationnelle cette année avec le pôle économique.

Au total, le programme d'investissement (PPI +hors PPI) envisagé sur l'exercice 2018 devrait s'élever à + de 4 500 000 €.

